



# ACCOMPAGNER CHAQUE AVENIR

Fiches de formations  
en alternance  
2026-2027

LYCÉE

SCIENCESTECH

CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE

# Sommaire

## COMMERCE

- 03** LYCÉE CAP Équipier Polyvalent du Commerce
- 09** LYCÉE Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - Option A
- 15** LYCÉE Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - Option B

## BATIMENTS

- 21** LYCÉE CAP interventions en maintenance technique des bâtiments
- 27** LYCÉE Bac Pro Géomètre
- 33** LYCÉE Bac Pro Technicien d'Études du Bâtiment  
Option A : Études et Économie

## ACCUEIL

- 39** LYCÉE Bac Pro Métiers de l'Accueil

## TRANSITION NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- 45** LYCÉE Bac Pro CIEL

## GESTION RH

- 51** CFP BAC PRO Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités
- 57** CFP BTS Gestion de la PME
- 63** CFP BTS Support à l'Action Managériale
- 69** CFP BTS Comptabilité – Gestion
- 75** CFP Licence Gestion des Ressources Humaines
- 81** CFP Licence Gestion des Organisations
- 87** CFP Ms Manager des Ressources Humaines

## TRANSPORT ET LOGISTIQUE

- 94** CFP BTS Gestion des Transports et Logistique Associée

## INFORMATIQUE

- 100** CFP BTS Services Informatiques aux Organisations

## COMMERCE, VENTE ET MARKETING

- 106** SCIENCESTECH BTS Conseil en Commercialisation de Solutions Techniques
- 112** CFP BTS Management Commercial Opérationnel
- 118** CFP BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client
- 124** CFP BTS Professions Immobilières
- 130** CFP BTS Assurance
- 136** CFP Bachelor Assurance et Banque
- 142** CFP Bachelor Chargé d'affaires commerciales
- 149** CFP Mastère européen Manager du développement commercial

## BÂTIMENT ET ÉNERGIE

- 155** SCIENCESTECH BTS FED Option Génie Climatique et Fluidique
- 161** SCIENCESTECH BTS FED Option Froid et Conditionnement d'Air
- 167** SCIENCESTECH BTS FED Option Domotique et Bâtiments Communicants
- 173** SCIENCESTECH BTS Métier du Géomètre – Topographe et de la Modélisation Numérique
- 179** SCIENCESTECH Bachelor chargé de relevés 3D et modélisation BIM
- 184** SCIENCESTECH Licence Énergétique et fluides du bâtiment

## NOS AUTRES FORMATIONS

- 190** SCIENCESTECH Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes

# CAP Équipier Polyvalent du Commerce



Titre à finalité professionnelle « CAP Équipier Polyvalent du Commerce » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 3 - Enregistré au RNCP N°40994- code NSF 312 - code diplôme 50031224 - Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2025 au 31/08/2030 délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

## Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 1 an  
675 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise  
3 jours au Lycée**

**et 16 semaines complètes en entreprise chaque année\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification  
de niveau 3**



**Lycée Professionnel Privé Charmilles**  
15 rue Montesquieu  
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité  
pour l'apprenti**



**Formation accessible à  
tous types de handicap**

## En partenariat avec



## Prérequis

**Âge :** contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

**Niveau d'entrée :** 3ème générale, 3ème prépa-métier, 3ème SEGPA ou tout diplôme de niveau II.

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

## Après la formation

Après le CAP EPC, un Bac Pro des Métiers du Commerce et de la Vente (Option A : Animation et Gestion de l'Espace Commercial ou Option B : Prospection Clientèle et Valorisation de l'Offre Commerciale) est envisageable, sous statut scolaire ou en apprentissage en intégrant la classe de 2ème année.

## Contacts

**Françoise ROMERO**  
Directrice Adjointe  
04 76 12 16 75  
fromero@les-charmilles.fr

**Alice DANESHAD**  
DDFTP  
Référente mobilité internationale  
04 76 12 97 20  
adaneshrad@les-charmilles.fr

**Ioana OANCEA**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Sous l'autorité du commerçant, du responsable de la surface de vente ou du rayon, le titulaire du CAP Équipier Polyvalent du Commerce devra être capable de :

- Accueillir et informer le client.
- Présenter les caractéristiques commerciales et techniques des produits.
- Conseiller le client et conclure la vente.
- Proposer des services d'accompagnement de la vente et contribuer à la fidélisation du client.
- Participer à la réception, préparation et la mise en valeur des produits et, les cas échéant, à l'expédition.

## Terrain d'accueil

L'étudiant de CAP Équipier Polyvalent du Commerce peut exercer son activité dans tout type de magasin accueillant du public dont l'activité principale est la vente de produits (biens ou services). Les structures d'accueil ont donc des besoins en étiquetage et mise en rayon des produits, tâches qui peuvent être confiées aux titulaires du CAP.

Ils sont formés à utiliser des documents commerciaux tels que des documents d'inventaire, de livraison, à se servir de logiciels de caisse.

Enfin, la clientèle peut être accompagnée dans ses achats au sein de la structure d'accueil. Les enseignements en communication professionnelle et commerciale permettent aux élèves d'établir le contact avec cette clientèle.

## Modalités d'inscription

Le CAP Équipier Polyvalent du Commerce est accessible pour les élèves issus de :

- 1ère année de CAP pour une entrée en 2ème année de CAP
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

## Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Réception et suivi des commandes		3	CCF
Mise en valeur et approvisionnement	447	5	CCF
Conseil et accompagnement du client dans son parcours d'achat		6	CCF
Prévention, santé, environnement	25	1	CCF
Français, Histoire-géographie, enseignement moral et civique	78	3	CCF
Mathématique et physique-chimie	25	2	CCF
Education physique et sportive	50	1	CCF
Anglais	50	1	CCF
	<b>675</b>	<b>22</b>	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

## Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

## Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>

## Rémunération de l'alternant - contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Rémunération de l'alternant - contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
2ème année	2026-2027	Sept 2026	Juillet 2027

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2026. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

## Statistiques

Taux de réussite	2025
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	100%
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**	100%
<b>Taux de rupture</b>	2/3
<b>Taux de rupture avec poursuite</b> des apprentis de la formation	2/3
<b>Satisfaction globale apprenti(e)</b>	94%
<b>Satisfaction globale entreprises</b>	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](#)

\* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - Option A

Animation et gestion de l'espace commercial



Titre à finalité professionnelle « Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial » -  
Diplôme reconnu par l'État de niveau 4 - Enregistré au RNCP N°38399 - code NSF 312 - code diplôme 40031213 -  
Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028  
délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

## Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 2 ans  
1350 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise  
3 jours au Lycée**

**et 16 semaines complètes en entreprise chaque année\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification  
de niveau 4**



**Lycée Professionnel Privé Charmilles**  
15 rue Montesquieu  
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité  
pour l'apprenti**



**Formation accessible à  
tous types de handicap**

## En partenariat avec



## Prérequis

**Âge :** contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

**Niveau d'entrée :** Seconde professionnelle, Seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

## Après la formation

### Suite des parcours possibles :

Après ce Bac Pro Commerce, une poursuite d'études est envisageable en BTS ou en Mention Complémentaire, le plus souvent en alternance.

Exemples de formations possibles :

- MC Vendeur spécialisé en alimentation
- MC Assistance, conseil, vente à distance
- BTS Management commercial opérationnel (MCO - ex-BTS MUC)

## Contacts

**Françoise ROMERO**  
Directrice Adjointe  
04 76 12 16 75  
fromero@les-charmilles.fr

**Alice DANESHAD**  
DDFTP  
Référente mobilité internationale  
04 76 12 97 20  
adaneshad@les-charmilles.fr

**Ioana OANCEA**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Le titulaire du Bac Pro MCV option A – Animation et gestion de l'espace commercial sera amené à travailler au sein de l'équipe commerciale de l'unité :

- Participer à l'approvisionnement
- Vendre, conseiller et fidéliser
- Participer à l'animation de la surface de vente
- Assurer la gestion commerciale attachée à sa fonction

## Terrain d'accueil

Tout type de magasin accueillant du public dont l'activité principale est la vente de produits (biens ou services). Les tâches confiées sont les activités habituelles assurées par un vendeur, assistant, employé de commerce : organisation de l'offre de produits, gestion du rayon, vente, action de promotion-animation.

## Modalités d'inscription

Le Bac Pro MCV option A est accessible pour les élèves issus de :

- 1ère pour une rentrée en Terminale professionnelle de la même filière
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

## Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Economie - droit	50	1	Ponctuel écrit
Mathématiques	120	1	CCF
Animation et gestion de l'espace commercial		4	Ponctuel écrit
Vente-conseil	450	3	CCF
Suivi des ventes		2	CCF
Fidélisation de la clientèle et développement de la relation client		3	CCF
Prévention, santé, environnement	50	1	Ponctuel écrit
Anglais : écrit, oral	120	1 1	CCF
Espagnol ou Italien : écrit, oral	120	1 1	CCF
Français	120	2.5	Ponctuel écrit
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	120	2.5	Ponctuel écrit
Arts appliqués et culture artistique	50	1	CCF
Éducation physique et sportive	100	1	CCF
Projet : présentation orale note du livret	50		
	<b>1350</b>	<b>26</b>	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

## Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

## Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>

## Rémunération de l'alternant – contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Rémunération de l'alternant – contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Sept 2026	Juillet 2027
2ème année	2027-2028	Sept 2027	Juillet 2028

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2026. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

## Statistiques

Taux de réussite	2025
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	81,25%
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**	100%
<b>Taux de rupture</b>	1/6
<b>Taux de rupture avec poursuite</b> des apprentis de la formation	-
<b>Satisfaction globale apprenti(e)</b>	94%
<b>Satisfaction globale entreprises</b>	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - Option B

Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale



Titre à finalité professionnelle « Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale »  
Diplôme reconnu par l'État de niveau 4 - Enregistré au RNCP N°38399 - code NSF 312 - code diplôme 40031214 -  
Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028  
délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

## Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent: alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 2 ans**  
**1350 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise**  
**3 jours au Lycée**

**et 16 semaines complètes en entreprise chaque année\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification de niveau 4**



**Lycée Professionnel Privé Charmilles**  
15 rue Montesquieu  
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité pour l'apprenti**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## En partenariat avec



## Prérequis

**Âge :** contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

**Niveau d'entrée :** Seconde professionnelle, Seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

## Après la formation

### Suite des parcours possibles :

Une poursuite d'études est envisageable en BTS ou en Mention Complémentaire le plus souvent en alternance.

Exemples de formations possibles :

- BTS Négociation et digitalisation de la relation client
- BTS Management commercial opérationnel
- BTSA technico-commercial

## Contacts

**Françoise ROMERO**  
Directrice Adjointe  
04 76 12 16 75  
fromero@les-charmilles.fr

**Alice DANESHAD**  
DDFTP  
Référente mobilité internationale  
04 76 12 97 20  
adaneshad@les-charmilles.fr

**Ioana OANCEA**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Le titulaire du Bac Pro MCV option B – Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale est un vendeur qui intervient dans une démarche commerciale active.

Son activité consiste à :

- Prospecter la clientèle potentielle.
- Négocier des ventes de biens et de services.
- Participer au suivi et à la fidélisation de la clientèle dans le but de développer les ventes de l'entreprise.

## Terrain d'accueil

Tout type d'entreprise ou de magasin disposant de commerciaux itinérants se déplaçant hors de l'entreprise ou du magasin pour rencontrer leurs clients ou futurs clients.

Il s'agit d'entreprises commerciales (concessionnaires, commerce de gros...), de services, (vente de prestations telles que l'entretien, la location, la communication publicitaire, l'assurance, l'immobilier), de production, de fournitures industrielles.

## Modalités d'inscription

Le Bac Pro MCV option B est accessible pour les élèves issus de :

- 2nde ou 1ère pour une entrée en 1ère professionnelle
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

## Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Economie - droit	50	1	Ponctuel écrit
Mathématiques	120	1	CCF
Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale		4	Ponctuel écrit
Vente-conseil	450	3	CCF
Suivi des ventes		2	CCF
Fidélisation de la clientèle et développement de la relation client		2	CCF
Prévention, santé, environnement	50	1	Ponctuel écrit
Anglais : écrit, oral	120	1 1	CCF
Espagnol ou Italien : écrit, oral	120	1 1	CCF
Français	120	2.5	Ponctuel écrit
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	120	2.5	Ponctuel écrit
Arts appliqués et culture artistique	50	1	CCF
Éducation physique et sportive	100	1	CCF
Projet : présentation orale note du livret	50		
	<b>1350</b>	<b>26</b>	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

## Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieur à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

## Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>

## Rémunération de l'alternant - contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Rémunération de l'alternant - contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Sept 2026	Juillet 2027
2ème année	2027-2028	Sept 2027	Juillet 2028

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2026. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

## Statistiques

Taux de réussite	2025
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	96,15%
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**	-
<b>Taux de rupture</b>	1/1
<b>Taux de rupture avec poursuite</b> des apprentis de la formation	-
<b>Satisfaction globale apprenti(e)</b>	94%
<b>Satisfaction globale entreprises</b>	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# CAP interventions en maintenance technique des bâtiments



Titre à finalité professionnelle « CAP - Interventions en maintenance technique des bâtiments » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 3 - Enregistré au RNCP N°35696 - code NSF 230r - code diplôme 50023006 - Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2021 au 31/08/2026 - délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

## Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 1 an  
675 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise  
3 jours au Lycée**

**et 16 semaines complètes en entreprise chaque année\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification  
de niveau 3**



**Lycée Professionnel Privé Charmilles**  
15 rue Montesquieu  
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité  
pour l'apprenti**



**Formation accessible à  
tous types de handicap**

## En partenariat avec



## Prérequis

**Âge :** contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

**Niveau d'entrée :** 3ème générale, 3ème prépa-métier, 3ème SEGPA ou tout diplôme de niveau II.

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

## Après la formation

Types d'entreprises : Entreprises de bâtiment qui gèrent des contrats d'entretien, services internes des collectivités locales.

Domaines d'intervention : écoles, hôpitaux, stades, immeubles, maisons de retraite, bâtiments industriels, associations, complexes touristiques, etc.

Il est possible sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec un certificat de spécialisation (CS) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

## Contacts

**Françoise ROMERO**  
**Directrice Adjointe**  
04 76 12 16 75  
fromero@les-charmilles.fr

**Alice DANESHAD**  
**DDFTP**  
**Référente mobilité internationale**  
04 76 12 97 20  
adaneshad@les-charmilles.fr

**Ioana OANCEA**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités.

Ses domaines d'activités concernent la maintenance :

- des ouvrages de finition, menuisés du bâtiment, hourdés.
- des installations et équipements sanitaires et thermiques, électriques (courants forts et faibles) pour assurer le maintien de l'état initial mais proposer aussi des actions correctives afin d'améliorer leurs performances.

Il intervient dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur, indifféremment dans les constructions du secteur résidentiel, les établissements tertiaires ou industriels et les établissements de collectivités publics ou privés (santé, scolaires, administratifs...).

## Terrain d'accueil

Le titulaire de ce diplôme travaille dans des entreprises d'entretien de bâtiments et dans les services généraux des collectivités.

## Modalités d'inscription

Le CAP interventions en maintenance technique des bâtiments est accessible pour les élèves issus de :

- 3ème générale, 3ème prépa-métier, 3ème SEGPA ou tout diplôme de niveau II.
- 1ère année de CAP pour une entrée en 2ème année de CAP
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

## Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
<b>Etude et préparation d'une intervention</b> - compléter et transmettre des documents - décoder un dossier technique - choisir les matériels et les outillages	149	4	CCF
<b>Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant</b> - déterminer des quantités de fournitures - organiser son poste de travail - sécuriser son intervention - réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes - utiliser des échafaudages - réaliser des interventions de maintenance sur des ouvrages mobiles menuisés du bâtiment - réparer et poser des revêtements muraux et de faïence - réparer, poser des revêtements de sol - appliquer des produits de peinture - replier le chantier - contrôler le travail réalisé	149	9	CCF
<b>Réalisation de travaux spécifiques</b> - échanger, rendre compte oralement - intervenir à proximité des réseaux - maintenir un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire - assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique - assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique - installer, mettre en service un équipement électrique et domotique - installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique	149	2	CCF
<b>Prévention, santé, environnement</b> - appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - agir face à une situation d'urgence	25	1	CCF
Français, Histoire-géographie, enseignement moral et civique	78	3	CCF
Mathématique et physique-chimie	25	2	CCF
Education physique et sportive	50	1	CCF
Anglais	50	1	CCF
	<b>675</b>	<b>23</b>	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

## Conditions de présentation à la diplomation

Le CAP est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus.

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieur à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

## Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret électronique d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire (outil en ligne pour évaluer la montée en compétences des alternants).
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>

## Rémunération de l'alternant - contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Rémunération de l'alternant - contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
2ème année	2026-2027	Sept 2026	Juillet 2027

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2026. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

## Statistiques

Taux de réussite	2025
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	NOUVEAUTÉ RENTREE 2025
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**	-
<b>Taux de rupture</b>	-
<b>Taux de rupture avec poursuite</b> des apprentis de la formation	-
<b>Satisfaction globale apprenti(e)</b>	94%
<b>Satisfaction globale entreprises</b>	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](#)

\* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Titre à finalité professionnelle « Bac Pro Géomètre » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 4 -  
Enregistré au RNCP N°39269- code NSF 231 - code diplôme 40023103 -  
Date d'échéance de validité du titre par décision de France Compétences au 31/08/2029  
délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

## Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 2 ans**  
**1350 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise**  
**3 jours au Lycée**

**et 16 semaines complètes en entreprise chaque année\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification**  
**de niveau 4**



**Lycée Professionnel Privé Charmilles**  
15 rue Montesquieu  
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité**  
**pour l'apprenti**



**Formation accessible à**  
**tous types de handicap**

## En partenariat avec



## Prérequis

**Âge :** contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

**Niveau d'entrée :** Seconde professionnelle, Seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

## Après la formation

### Suite des parcours possibles :

Une poursuite d'études est envisageable en BTS ou en Mention Complémentaire le plus souvent en alternance.

Exemples de formations possibles :

- BTS Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique
- BTS Travaux publics

## Contacts

**Françoise ROMERO**  
**Directrice Adjointe**  
04 76 12 16 75  
fromero@les-charmilles.fr

**Alice DANESHAD**  
**DDFTP**  
**Référente mobilité internationale**  
04 76 12 97 20  
adaneshrad@les-charmilles.fr

**Ioana OANCEA**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Le Géomètre-Topographe doit être capable de :

- Préparer une implantation, un bornage
- Acquérir et traiter des données : détecter des réseaux, ausculter des ouvrages
- Exploiter des données : diviser une propriété
- Communiquer avec les corps de métiers

## Terrain d'accueil

Le géomètre-topographe exerce son activité dans les cabinets de géomètres-experts, dans les entreprises de topographie, du BTP, de travaux-publics, dans les services techniques des administrations et des collectivités, dans les entreprises gestionnaires de réseaux, dans le secteur de l'environnement.

Ce professionnel est amené à participer à l'ensemble des activités du géomètre, dans cinq domaines :

- la topographie,
- le foncier,
- les techniques immobilières,
- l'urbanisme, le paysage et l'aménagement
- d'autres interventions (mise en place de systèmes d'information géographique par exemple).

Il peut travailler aussi bien en extérieur, sur le terrain, à l'aide d'un matériel de haute technicité (drone, tachéomètre, scanners laser, etc) qu'en intérieur, avec des logiciels professionnels dédiés au calcul et au dessin assisté par ordinateur.

## Modalités d'inscription

Le Bac Pro Géomètre est accessible pour les élèves issus de :

- 2nde ou 1ère pour une entrée en 1ère professionnelle
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

## Les + des Charmilles



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Épreuve scientifique et technique			
- Mathématiques	120	1.5	CCF
- Physique/chimie	120	1.5	CCF
Préparation et mission foncière	450	4	CCF
Activités topographiques et traitement de données		7	CCF
Détection de réseaux		2	CCF
Périodes de formation en milieu professionnel		11	
Économie et gestion	50	1	CCF
Prévention, santé, environnement	50	1	CCF
Anglais : écrit, oral	120	1 1	CCF
Français	120	2.5	Ponctuel écrit
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	120	2.5	Ponctuel écrit
Arts appliqués et culture artistique	50	1	CCF
Éducation physique et sportive	100	1	CCF
Projet : présentation orale note du livret	50		
	<b>1350</b>	<b>38</b>	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

## Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieur à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

## Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant - contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

## Rémunération de l'alternant - contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Sept 2026	Juillet 2027
2ème année	2027-2028	Sept 2027	Juillet 2028

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2026. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

## Statistiques

Taux de réussite	2025
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	93,33%
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**	1/1
<b>Taux de rupture</b>	-
<b>Taux de rupture avec poursuite</b> des apprentis de la formation	-
<b>Satisfaction globale apprenti(e)</b>	94%
<b>Satisfaction globale entreprises</b>	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Bac Pro Technicien d'Études du Bâtiment (TBEE) Option A : Études et Économie



Titre à finalité professionnelle « Bac Pro Technicien d'Études du Bâtiment » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 4 -  
Enregistré au RNCP N°39033- code NSF 233 - code diplôme 40023004 -  
Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2024 au 31/08/2029  
délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

## Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 2 ans  
1350 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise  
3 jours au Lycée**

**et 16 semaines complètes en entreprise chaque année\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification  
de niveau 4**



**Lycée Professionnel Privé Charmilles**  
15 rue Montesquieu  
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité  
pour l'apprenti**



**Formation accessible à  
tous types de handicap**

## En partenariat avec



## Prérequis

**Âge :** contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

**Niveau d'entrée :** Seconde professionnelle, Seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

## Après la formation

### Suite des parcours possibles :

Une poursuite d'études est envisageable en BTS ou en Mention Complémentaire le plus souvent en alternance.

Exemples de formations possibles :

- BTS Études et Économie de la construction
- BTS Bâtiment
- BTS Enveloppe du Bâtiment

## Contacts

**Françoise ROMERO**  
Directrice Adjointe  
04 76 12 16 75  
fromero@les-charmilles.fr

**Alice DANESHAD**  
DDFTP  
Référente mobilité internationale  
04 76 12 97 20  
adaneshrad@les-charmilles.fr

**Ioana OANCEA**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Le titulaire du Bac Pro TBEE est un professionnel qualifié qui maîtrise à la fin de son parcours les outils de modélisation numérique et qui détient une technicité certaine des matériaux, des techniques de construction et de leur coût.

Le technicien du bâtiment devra être capable de :

- Relever des mesures sur le terrain (maison individuelle, immeuble d'habitation, bâtiments industriels, locaux commerciaux...)
- Réaliser des plans sur planche / sur ordinateur à l'aide de logiciels DAO
- Élaborer les dossiers de définition d'ouvrage
- Estimer le coût d'un programme immobilier
- Consulter les entreprises et élaborer les offres de prix
- Préparer les travaux et en suivre la réalisation

## Terrains d'accueil

Son activité varie en fonction des lieux d'emploi ; il coordonne le bureau et le chantier.

Type d'entreprise :

- Des cabinets de Maîtrise d'œuvre/Maîtrise d'ouvrage
- Des cabinets d'économie de la construction
- Des Bureaux d'Études Techniques (BET) ou de coordination
- Des Bureaux d'Études des services techniques des collectivités territoriales
- Des entreprises artisanales
- Des PME ou grandes entreprises du bâtiment, de type Tout corps d'Etat, BTP, etc.

## Modalités d'inscription

Le Bac Pro TBEE est accessible pour les élèves issus de :

- 2nde ou 1ère pour une entrée en 1ère professionnelle
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

## Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Épreuve scientifique et technique			
- Mathématiques	120	1.5	CCF
- Physique/chimie	120	1.5	CCF
Analyse du projet		2	Ponctuel écrit
Quantification des ouvrages		2	Ponctuel écrit
Estimation des coûts	450	2	Ponctuel écrit
Présentation activité suivi de chantier		2	CCF
Finalisation d'un dossier		2	CCF
Préparation des travaux		2	CCF
Économie et gestion	50	1	CCF
Prévention, santé, environnement	50	1	CCF
Anglais : écrit, oral	120	1 1	CCF
Français	120	2.5	Ponctuel écrit
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	120	2.5	Ponctuel écrit
Arts appliqués et culture artistique	50	1	CCF
Éducation physique et sportive	100	1	CCF
Projet : présentation orale note du livret	50		
	<b>1350</b>	<b>26</b>	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

## Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieur à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

## Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>

## Rémunération de l'alternant - contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Rémunération de l'alternant - contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Sept 2026	Juillet 2027
2ème année	2027-2028	Sept 2027	Juillet 2028

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2026. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

## Statistiques

Taux de réussite	2025
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	93,33%
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**	1/1
<b>Taux de rupture</b>	-
<b>Taux de rupture avec poursuite</b> des apprentis de la formation	-
<b>Satisfaction globale apprenti(e)</b>	94%
<b>Satisfaction globale entreprises</b>	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Bac Pro Métiers de L'Accueil



Titre à finalité professionnelle « Bac Pro Métiers de l'accueil » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 4 - Enregistré au RNCP N°38397 - code NSF 330 - code diplôme 40031212 - Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

## Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 2 ans  
1350 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise  
3 jours au Lycée**

**et 16 semaines complètes en entreprise chaque année\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification  
de niveau 4**



**Lycée Professionnel Privé Charmilles**  
15 rue Montesquieu  
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité  
pour l'apprenti**



**Formation accessible à  
tous types de handicap**

## En partenariat avec



## Prérequis

**Âge :** contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

**Niveau d'entrée :** Seconde professionnelle, Seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

## Après la formation

### Suite des parcours possibles :

- MC Accueil dans les transports
- MC Accueil réception
- BTS Gestion de la PME
- BTS Management commercial opérationnel
- BTS Négociation et digitalisation de la relation client
- BTS Support à l'action managériale
- BTS Tourisme

## Contacts

**Françoise ROMERO**  
Directrice Adjointe  
04 76 12 16 75  
fromero@les-charmilles.fr

**Alice DANESHAD**  
DDFTP  
Référente mobilité internationale  
04 76 12 97 20  
adaneshad@les-charmilles.fr

**Ioana OANCEA**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Le titulaire du Bac Pro Métiers de l'Accueil doit être capable de :

- Accueillir la clientèle, le public en face à face et au téléphone.
- Commercialiser un service : faire une étude de marché, construire une offre adaptée, démarcher des clients, vendre un service et suivre sa clientèle.
- Organiser et gérer son activité : traiter des travaux administratifs en relation avec l'accueil des travaux en relation avec l'animation d'une petite équipe ou encore liés à la gestion commerciale.
- Contribuer au montage et à la mise en œuvre d'un projet.
- Prendre en compte un environnement juridique et économique.

## Terrain d'accueil

Le Bac Pro Métiers de l'Accueil forme des chargés de l'accueil exerçant dans toute organisation susceptible de recevoir des visiteurs, des clients, des usagers et du trafic téléphonique :

- Sédentaire : grande surface, mairie, immobilier, hôpital...
- Transport : réseaux urbains, autocariste
- Événementiel : salons, congrès...
- Tourisme : offices de tourisme, musées...

## Modalités d'inscription

Le Bac Pro Métiers de l'Accueil est accessible pour les élèves issus de :

- 2nde ou 1ère pour une entrée en 1ère professionnelle
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

## Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Economie - droit	50	1	Ponctuel écrit
Mathématiques	120	1	CCF
Analyse de situations professionnelles liées à la relation commerciale		4	Ponctuel écrit
Gestion de l'accueil multicanal	450	4	CCF
Gestion de l'information et des prestations		4	CCF
Prévention, santé, environnement	50	1	Ponctuel écrit
Anglais : écrit, oral	120	1 1	CCF
Espagnol ou Italien : écrit, oral	120	1 1	CCF
Français	120	2.5	Ponctuel écrit
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	120	2.5	Ponctuel écrit
Arts appliqués et culture artistique	50	1	CCF
Éducation physique et sportive	100	1	CCF
Projet : présentation orale note du livret	50		
	<b>1350</b>	<b>26</b>	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

## Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un **diplôme national**. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte **sept épreuves obligatoires**. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

**Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.**

**Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle** est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis **les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20** (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

## Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>

## Rémunération de l'alternant - contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Rémunération de l'alternant - contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Sept 2026	Juillet 2027
2ème année	2027-2028	Sept 2027	Juillet 2028

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2026. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

## Statistiques

Taux de réussite	2025
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	92,86%
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**	pas d'apprentis en 2025
<b>Taux de rupture</b>	-
<b>Taux de rupture avec poursuite</b> des apprentis de la formation	-
<b>Satisfaction globale apprenti(e)</b>	94%
<b>Satisfaction globale entreprises</b>	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée par les entreprises la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](#)

\* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Bac Pro Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique



Titre à finalité professionnelle « Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 4 -  
Enregistré au RNCP N°37489- code NSF 255,255r, 326 - code diplôme 40025519 -  
Date d'échéance de validité du titre par décision de France Compétences au 31/08/2028  
délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

## Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 2 ans**  
**1350 heures de formation**

Début du contrat d'apprentissage possible à tout moment



**2 jours en entreprise**  
**3 jours au Lycée**

**et 16 semaines complètes en entreprise chaque année\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification de niveau 4**



**Lycée Professionnel Privé Charmilles**  
15 rue Montesquieu  
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité pour l'apprenti**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## En partenariat avec



## Prérequis

**Âge** : contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus.

**Niveau d'entrée** : Seconde professionnelle, Seconde générale, 1ère ou Terminale ou tout diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

## Après la formation

### Suite des parcours possibles :

Une poursuite d'études est envisageable en BTS ou en Mention Complémentaire le plus souvent en alternance. Exemples de formations possibles :

- BTS fluides, énergies, domotique option C domotique et bâtiments communicants ([SciencesTech Charmilles](#))
- BTS Services Informatiques aux Organisations ([CFP Charmilles](#))
- BTS CIEL

## Contacts

**Françoise ROMERO**  
Directrice Adjointe  
04 76 12 16 75  
fromero@les-charmilles.fr

**Alice DANESHAD**  
DDFTP  
Référente mobilité internationale  
04 76 12 97 20  
adaneshad@les-charmilles.fr

**Ioana OANCEA**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Électronique (CIEL) est capable de :

1. Concevoir et développer des produits électroniques et des solutions logicielles à partir d'un cahier des charges.
2. Assembler, intégrer et configurer des systèmes électroniques et informatiques, aussi bien matériellement que logiciellement.
3. Installer, mettre en service et qualifier des équipements ou réseaux informatiques chez le client.
4. Assurer la maintenance, la réparation et la gestion d'incidents, en veillant au maintien en condition opérationnelle des systèmes.
5. Tester, valider et accompagner les utilisateurs, en garantissant la fiabilité et la sécurité des solutions déployées

L'élève acquiert aussi les compétences permettant la délivrance de **L'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)**, ainsi que la délivrance de **L'habilitation électrique niveau B1V**.

## Terrain d'accueil

En alternance, vous intégrez une entreprise du secteur informatique pour mettre en pratique vos compétences. Vous pouvez rejoindre une ESN, un opérateur télécom, une entreprise industrielle ou spécialisée en cybersécurité ou réseaux.

Vos missions peuvent concerner l'installation et la maintenance de réseaux, le développement de solutions techniques ou encore des projets d'automatisation, de virtualisation ou de cloud.

## Modalités d'inscription

Le Bac Pro CIEL est accessible pour les élèves issus de :

- 2nde ou 1ère pour une entrée en 1ère professionnelle
- CAP IMTB (Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments)
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

## Les + des Charmilles



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Coef	Type
Épreuve scientifique et technique		
- Mathématiques	1.5	CCF
- Physique/chimie	1.5	CCF
Réalisation et maintenance de produits électroniques	5	CCF
Mise en œuvre de réseaux informatiques	5	CCF
Valorisation de la donnée et cybersécurité	3	CCF
Présentation d'un dossier d'activités	2	CCF
Économie et gestion	1	Ponctuel écrit
Prévention, santé, environnement	1	Ponctuel écrit
Langue vivante	2	CCF
Français	2.5	Ponctuel écrit
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	2.5	Ponctuel écrit
Arts appliqués et culture artistique	1	CCF
Éducation physique et sportive	1	CCF
	<b>29</b>	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

## Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieur à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

## Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant - contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

## Rémunération de l'alternant - contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Sept 2026	Juillet 2027
2ème année	2027-2028	Sept 2027	Juillet 2028
3ème année	2028-2029	Sept 2028	Juillet 2029

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2026. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

## Statistiques

Taux de réussite	2029
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	-
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**	-
<b>Taux de rupture</b>	-
<b>Taux de rupture avec poursuite</b> des apprentis de la formation	-
<b>Satisfaction globale apprenti(e)</b>	-
<b>Satisfaction globale entreprises</b>	-

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BAC PRO Assistance à la Gestion des Organisations et de Leurs Activités (AGOrA)



Titre à finalité professionnelle BAC PRO Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 4 - Enregistré au RNCP N°40705- Code NSF 324 - Code diplôme 40030004 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2025 au 31/08/2028 délivré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans  
1350 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA  
1 semaine entreprise\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 4  
Bac**



**CFP Charmilles  
8-10 rue du Tour de l'eau  
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais  
d'inscription**



**Formation accessible à tous  
types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** Seconde professionnelle, seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/ BEP)

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Gestionnaire administratif
- Assistant administratif
- Secrétaire administratif
- Assistant de gestion
- Gestionnaire commercial
- Gestionnaire de personnel
- Aide comptable

## Contacts

**Mathilde Piccarreta**  
Responsable formation  
09 74 13 00 63  
mpiccarreta@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
Référente mobilité nationale et internationale  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
Chargée des Relations Entreprises  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

- Gérer des relations avec les clients, les usagers et les adhérents
- Organiser et suivre l'activité de production (de biens ou de services)
- Administrer le personnel
- Prendre en charge tous les aspects administratifs des activités de gestion, de communication, de gestion du personnel, de production, de commercialisation, et de mise en œuvre de projets au sein de l'organisation
- Assurer l'interface entre les différents acteurs internes et externes de l'organisation. Il doit donc faire preuve de capacités relationnelles tout en étant porteur de l'image et des valeurs de l'organisation. Une grande rigueur rédactionnelle est exigée
- Maîtriser les systèmes d'information et les évolutions technologiques, notamment en permettant de traiter et structurer l'information de gestion en vue de la mettre au service des décideurs
- Assurer l'organisation et la gestion matérielle du service ou de l'entité

## Terrains d'accueil

Toutes entreprises de petite et moyenne taille (artisanat, commerces, TPE, PME-PMI, ETI), collectivités territoriales, administrations ou associations.

## Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**  
Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coefficient	Type
Epreuve scientifique et technique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques</li> <li>Économie-Droit</li> </ul>	120 40	2	2 CCF Écrit
Bloc 1 : Gérer des relations avec les clients, les usagers et les adhérents	160	4	CCF
Bloc 2 : Organiser et suivre l'activité de production (de biens ou de services)	240	4	Écrit
Bloc 3 : Administrer le personnel	80	3	CCF
Prévention-santé-environnement	80	1	Écrit
Épreuve de langue vivante	180	4	CCF
Épreuve de Français et Histoire Géographie et Éducation civique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Français</li> <li>Histoire-Géographie</li> </ul>	120 80	5	Écrit Écrit
Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	40	1	CCF
Épreuve d'Éducation physique et sportive	80	1	CCF
Chef d'oeuvre	120	1	CCF

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- [BTS Gestion de la PME \(ex BTS Assistant de gestion de PME-PMI\)](#)
- [BTS Support à l'action managériale \(ex BTS Assistant de manager\)](#)
- [BTS Comptabilité et gestion – avec un apport comptable supplémentaire](#)
- [BTS Gestion des Transports et Logistique Associée \(GTLA\)](#)
- [BTS Professions Immobilières](#)

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis
- ✓ Aide à la mobilité

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	88%	100%	100%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	88%	100%	100%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	6%	6%	13%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	6%	6%	13%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS Gestion de la PME (GPME)



Titre à finalité professionnelle BTS Gestion de la PME - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38363 - Code NSF 314 - Code diplôme 32031409 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2027 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de  
professionnalisation sur 2 ans  
1350 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA  
3 jours en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des  
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification  
de niveau 5  
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles**  
8-10 rue du Tour de l'eau  
38400 Saint Martin d'Hères



**Aucun frais  
d'inscription**



**Formation accessible à tous  
types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée** : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Création d'entreprise
- Responsable Administratif
- Intégrer un service logistique, comptable, commercial
- Collaborateur de chef d'entreprise en PME
- Chargé d'études

## Contacts

**Valérie Debief**

**Responsable formation**  
04 76 03 74 10  
vdebief@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**

**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**

**Référente mobilité nationale et  
internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**

**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

### 1 : Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME

Rechercher des clients par prospection ou pour répondre à un appel d'offres

- Traiter la demande du client (de la demande de devis jusqu'à la relance des éventuels impayés) - Informer, conseiller, orienter et traiter les réclamations - Rechercher et sélectionner les fournisseurs - Passer les commandes d'achat et d'immobilisation et les contrôler, valider le règlement, évaluer les fournisseurs - Assurer le suivi comptable des opérations commerciales

### 2 : Participer à la gestion des risques de la PME

Conduire une veille - Accompagner la mise en place d'un travail en mode

« projet » - Identifier, évaluer les risques de l'entreprise et proposer des actions correctrices - Évaluer et suivre les risques financiers de la PME en terme de trésorerie - Gérer des risques identifiés dans la PME - Mettre en place une démarche qualité au sein de la PME

### 3 : Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME

Assurer le suivi administratif du personnel : Préparer les éléments de la paie et communiquer ces éléments : Organiser les élections du personnel - Participer à la gestion des ressources humaines - Contribuer à la cohésion interne du personnel de l'entreprise

### 4 : Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME

Représenter, analyser, améliorer le système d'information de la PME - Améliorer des processus « supports » et organiser et suivre les activités de la PME - Participer au développement commercial de la PME et à la fidélisation de la clientèle - Accompagner le déploiement du plan de communication de la PME - Analyser l'activité de la PME - Produire et analyser des informations de nature financière - Identifier les facteurs explicatifs de la performance commerciale et financière : Concevoir et analyser un tableau de bord.

## Terrains d'accueil

Principalement des PME de 5 à 50 salariés ou des entreprises organisées en centre de profit (agences, filiales de petite taille, succursales), des associations, des organismes publics dont le fonctionnement et les contingences seraient proches de ceux de la PME

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**

Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coefficient	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	200	4	Ponctuel	Ecrit
LV1 - LV2*	200	3	Ponctuel / CCF	Oral / Ecrit
Culture économique, juridique et managériale	200	6	Ponctuel	Ecrit
Culture économique, juridique et managériale appliquée	50			
<b>Compétences</b>				
<b>Matières professionnelles</b>				
Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME	250	6	CCF	Oral
Participer à la gestion des risques de la PME	100	4	CCF	Oral
Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME	100	4	Ponctuel	Ecrit
Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME	250	6	Ponctuel	Ecrit

### \*LV2 en option pour l'examen

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- [Bachelor QHSE \(Qualité Hygiène Sécurité Environnement\)](#)
- [Licence Gestion des Organisations](#)
- [Licence Gestion des RH](#)
- Toutes autres licences pro et bachelor

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juillet 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	80%	77.27%	78%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	77%	77.27%	78%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	4%	14%	18%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	4%	14%	18%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](#)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS Support à l'Action Managériale (SAM)



Titre à finalité professionnelle BTS - Support à l'action managériale - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38364 - code NSF 310p - code diplôme 32032409 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 à 31/12/2027 délivré par MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans  
1350 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA  
3 jours en entreprise\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5  
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles  
8-10 rue du Tour de l'eau  
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Assistant de direction
- Assistant commercial
- Assistant commercial international
- Assistant bilingue ou trilingue
- Assistant de communication
- Assistant de manager
- Assistant en ressources humaines
- Assistant juridique
- Assistant marketing
- Secrétaire
- Secrétaire commerciale
- Secrétaire de direction
- Secrétaire juridique
- Office manager

## Contacts

**Xavier Caillet**  
Responsable formation  
xcaillet@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
Référente mobilité nationale et internationale  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
Chargée des Relations Entreprises  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

- Seconder un responsable ou une équipe dans ses tâches quotidiennes et contribuer à la cohésion de groupe
- Assurer un rôle d'interface et de médiation y compris dans un contexte international
- Apporter un soutien à la communication et aux relations internes et externes
- Préparer, faciliter et suivre le travail de son supérieur, principalement dans les domaines de la communication, du droit, des ressources humaines
- Aider à la décision : Identifier les difficultés et les besoins, proposer des solutions, assurer le suivi de la décision
- Assurer aussi la gestion de dossiers et contribuer à l'amélioration des processus administratifs, impliquant des membres de l'entité mais aussi des partenaires de l'organisation. Organiser des événements
- L'assistant manager doit faire preuve d'autonomie, de rigueur et de réactivité. Il doit également maîtriser deux, voire trois langues étrangères

## Terrains d'accueil

Tout type et toute taille d'organisation : entreprises, associations, administrations, autres organismes publics et privés, nationaux ou internationaux.

Le contexte international est indispensable dans l'entreprise d'accueil. Dans le cas où l'entreprise ne possède pas de contexte international, l'alternant devra obligatoirement effectuer un stage de 4 semaines consécutives (suivant calendrier défini chaque année).

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+





## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coefficient	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	180	3	Ponctuel	Ecrit
LV1 - LV2	180	3	Ponctuel	Ecrit et Oral
Culture économique, juridique et managériale	220	3	Ponctuel	Ecrit
<b>Compétences</b>				
<b>Matières professionnelles</b>				
Optimisation des processus administratifs	220	4	Ponctuel	Oral
Gestion de projet	220	4	CCF	Oral
Collaboration à la gestion des ressources humaines	230	4	Ponctuel	Ecrit
Ateliers de professionnalisation	100	Non évalué		

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- [Licence gestion des Organisations](#)
- [Licence Gestion des Ressources Humaines](#)
- Licence pro management
- Licence commerce vente et marketing
- Licence pro gestion des associations
- Licence pro tourisme et loisirs
- Licence pro communication des entreprises

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	86%	90.91%	86%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	87%	90.91%	86%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	6%	12%	7%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	6%	12%	7%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS Comptabilité – Gestion



Titre à finalité professionnelle BTS Comptabilité et Gestion - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°39159 - Code NSF 314 - Code diplôme 32031408 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2024 au 31/08/2029 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans**  
**1350 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA**  
**3 jours en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5**  
**Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles**  
**8-10 rue du Tour de l'eau**  
**38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Collaborateur en cabinet d'expertise comptable
- Assistant comptable
- Assistant de gestion financière
- Technicien des services comptables
- Assistant contrôleur de gestion
- Assistant de paie
- Gestion de Syndic

## Contacts

**Laurence Gassion**  
**Responsable formation**  
04 76 03 74 15  
lgassion@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
**Référente mobilité nationale et internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

La mission globale du titulaire du BTS CG consiste à prendre en charge les activités comptables et de gestion de l'organisation à laquelle il appartient, ou pour le compte de laquelle il agit au titre d'un prestataire extérieur.

Il s'agit principalement de :

- L'enregistrement comptable d'opérations notamment commerciales et leur contrôle
- L'établissement et la vérification des opérations liées aux travaux de fin d'exercice et des documents financiers
- Les activités administratives et comptables de gestion du personnel, liées à l'élaboration de la paie
- L'établissement de déclarations fiscales auprès des administrations
- Les activités d'analyse de la performance des organisations (calculs et analyse des coûts, gestion de trésorerie, analyse financière)



Le BTS Comptabilité Gestion a développé un partenariat avec **L'Ordre des Experts Comptables de la Région AURA** afin de mieux faire connaître les métiers de l'expertise comptable.

## Terrains d'accueil

Services comptables de toutes entreprises commerciales, de production et de services, cabinets comptables, associations, secteur public.

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles**  
**Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Type	Forme
<b>Matières générales</b>			
Culture générale et expression	123	Ponctuel	Ecrit
LV1	103	Ponctuel	Oral
Mathématiques appliquées	111	CCF	Ecrit
Culture économique, juridique et managériale	160	Ponctuel	Ecrit
<b>Compétences</b>			
<b>Matières professionnelles</b>			
P1 : CONTROLE ET TRAITEMENT COMPTABLE P2 : CONTROLE ET PRODUCTION INFO FINANCIERE	255	Ponctuel (P1, P2, P3, P4)	Ecrit
P3 : GESTION DES OBLIGATIONS FISCALES P4 : GESTION DES OBLIGATIONS SOCIALES	205	CCF (P1, P2 P3, P4)	Oral
P5 : ANALYSE ET PREVISIONS DE L'ACTIVITE P6 : ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE	186	CCF	Oral
P7 : SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE	76	-	-
Ateliers professionnels	131	-	-

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- DCG - DSCG
- Licence Pro Comptabilité, Fiscalité
- Licence Contrôle de Gestion
- Bachelor Gestion Comptabilité Finance

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	83%	82.61%	77%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	83%	82.61%	77%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	6%	2%	12.5%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	6%	2%	12.5%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Licence Gestion des Ressources Humaines (LRH)



Titre à finalité professionnelle Licence Gestion - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 6 - Enregistré au RNCP N°35924 - Codes NSF 314 / 313 / 310 - Code diplôme 20531023 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2021 au 31/08/2026 délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers Auvergne Rhône Alpes



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 1 an  
500 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**3 jours en CFA  
tous les 15 jours\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification  
de niveau 6**



**CFP Charmilles  
8-10 rue du Tour de l'eau  
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais  
d'inscription**



**Formation accessible à tous  
types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

**Niveau d'entrée** : Le candidat doit être titulaire d'un BTS SAM (Assistant Manager) / GPME / CG - Tous les DUT du tertiaires

L2 Droit/Sciences éco - Licence socio ou psycho - Formation avec du RH. Nous contacter pour les autres diplômes pour voir si une admission est possible.

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Gestionnaire RH
- Gestionnaire paie
- Chargé(e) de recrutement
- Adjoint(e) / assistant(e) / Gestionnaire RH
- Chargé(e) de mission RH
- Conseiller-ère RH / formation
- Chargé(e) administratif du personnel, chargé de la GRH
- Chargé(e) de la mobilité

Contacts

**Laurent MANGIONE**  
Responsable formation  
04 57 13 82 03  
lmangione@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
Référente mobilité nationale et internationale  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
Chargée des Relations Entreprises  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Ce parcours RH est de former à la maîtrise des enjeux de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise, des bases administratives et techniques des processus RH et des fonctions administratives à la base de la gestion du personnel. Il permet d'avoir une vision transversale de tous les sujets RH de l'entreprise. Le titulaire de ce parcours de licence est en capacité de prendre en charge des tâches précises relevant de diverses fonctions RH.

- Être opérationnel en ce qui concerne les politiques de bases de Ressources Humaines
- Mettre en application les outils et les méthodes de recrutement, de formation, de gestion des carrières, des compétences, de paie, de rémunération, de retraite et prévoyance
- Être capable d'assister le DRH dans la mise en oeuvre des relations professionnelles
- Assister les managers dans la mise en oeuvre des outils RH : gestion des carrières, du recrutement, de l'emploi, des compétences, des rémunérations, de la paie, des relations sociales
- Superviser, conduire, contrôler la gestion administrative du personnel (effectifs, mouvements de personnel, temps de travail, dossiers individuels, rémunérations et charges sociales)
- Veiller aux conditions générales de travail et d'application de la législation sociale
- Gérer opérationnellement des domaines de la protection sociale (indemnisation, arrêts de travail, calcul de la retraite)
- Rédiger des contrats, gérer leur suivi et de leur modification, appliquer les procédures légales

## Terrains d'accueil

Toutes entreprises et organismes dans tous secteurs d'activité

## Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

UE Intitulés	Nombre de crédits	Coefficient	Volume annuel examen inclus	Modalités d'examen
<b>Prérequis L3</b>				
FPG001- Initiation au management et Gestion des Ressources Humaines	4	2	34	CC (30%) + Examen Final (70%) (sans doc : cas pratique + théorie)
FPG003 - Projet personnel et professionnel: auto-orientation pédagogique	6	2	42	mémoire:Projet Personnel et Professionnel + Elaboration d'un Poster
EAR001 - Economie Générale : microéconomie	6	1		Examen final
DRS101 - Droit du Travail: relations individuelles	6	3	44,5	CC (30%) + Examen Final (70%) cas pratique + questions de cours sans doc
DRS102 - Droit du travail : relations collectives	6	3	43	CC (30%) +Examen Final (70%) cas pratique + questions de cours sans doc
FPG114 - Outils RH	6	3	43	CC (30%) +Examen Final (70%) épreuve sans doc
FPG104 - Gestion de la Paie	4	3	39	CC (30%) + Examen Final (70%)
FPG105 - SIRH	4	3	33	CC (30%) +Examen Final (70%) EDC + questions de cours
FPG109 - GRH, dialogue social et transformations des organisations	6	3	43	CC (30%) + Examen Final (70%) EDC + questions de cours
FPG119 - Data RH	6	3	40	CC (30%) + Projet (70%) Evaluation individ. Ou collec. Sur un cas réel entreprise
ANG320 - Anglais Professionnel	6	1	42	CC : investissement - tâche écrite - tâche orale
FAD142- Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation	6	1	44	Mini dossier relatant la description et analyse critique d'un cas de construction d'un dispo/action ou mesure de formation
UAMG04 - Expérience professionnelle, rapport d'expérience et séminaire de méthodologie	12	-	24,5	Rapport d'activité professionnel + Livret compétences
CEGID	-	-	10	-
compta et RH	-	-	14	-
SOUTENANCE RAPPORT PROFESSIONNEL	-	-	-	-
Business Game : jeu MIME	-	-	20	-

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ Obtenir la moyenne à l'ensemble des UE, avoir une expérience conséquente en RH et produire un rapport d'expériences professionnelles de qualité suivant la méthodologie en vigueur.

➔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à la diplomation

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel
- avoir une moyenne supérieure ou égale à 10 au relevé de notes
- avoir un avis favorable au rapport d'activités

## Suite de parcours possibles

- Master Ressources Humaines,
- Master en sciences du management
- Master administration et gestion de l'emploi
- Master gestion des compétences et des ressources humaines
- Masters spécialisés (droit social, droit du travail, psychologie...)

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	70%	90%	88%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	70%	90%	88%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	3%	13,64%	0%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	3%	13,64%	-
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-	-
Taux d'insertion global	100%	29%	66%
Taux d'insertion dans le métier visé	100%	29%	66%
Taux de poursuite d'études	82%	50%	33%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Licence Gestion des Organisations (LGO)



Titre à finalité professionnelle LICENCE - Gestion - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 6 - Enregistré au RNCP N°35924 - Codes NSF 314 313 310 - Code diplôme 20531023- Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2021 au 31/08/2026 délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers Auvergne Rhône Alpes



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 1 an  
500 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA  
2 semaines en entreprise\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 6**



**CFP Charmilles  
8-10 rue du Tour de l'eau  
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

**Niveau d'entrée** : Le candidat doit être titulaire d'un Bac+2

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Assistant de direction
- Adjoint de direction
- Assistant de gestion
- Gestionnaire administratif
- Agent de gestion comptable

Contacts

**Laurence Gassion**  
Responsable formation  
04 76 03 74 15  
lgassion@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
Référente mobilité nationale et internationale  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
Chargée des Relations Entreprises  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

La licence Gestion des organisations (LGO) option Entrepreneuriat et Webmarketing permet de former de futurs managers en organisation, qui en déployant de multiples outils de gestion, pourront piloter différentes activités et gérer des projets dans toutes leurs dimensions : contractuelles, juridiques, gestion comptable, management, gestion de la communication.

Elle apporte les techniques managériales, de marketing et de gestion adaptées aux PME/PMI, permettant d'être opérationnel rapidement dans l'entreprise et d'être force de proposition pour faire évoluer la structure, notamment en y intégrant la dimension web

- Appréhender les éléments de l'environnement économique externe de l'entreprise ou de l'organisation
- Collaborer au sein de (ou avec) services marketing, commercial, ADV et production
- Participer à la détermination de procédures adaptées à l'organisation de l'activité
- Organiser et contrôler l'activité d'une équipe
- Identifier un problème de gestion d'activité et proposer des éléments concourant à sa résolution
- Comprendre et utiliser les informations comptables et financières liées à l'activité de l'entreprise

## Terrains d'accueil

Les PME et les services des grandes entreprises :

- Tous services administratifs
- Comptabilité/gestion
- Qualité
- Commercial
- Marketing
- Achats

Les associations et administrations publiques.

## Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Volume horaire	Coefficient	Modalités d'examen
Méthodes et outils de l'organisation	43	3	CC (30%) + Examen Final (70%)
Démarches et outils de l'organisateur	43	3	CC (30%) + Examen Final (70%)
Règles générales du droit des contrats	30	1	CC (30%) + Examen Final (70%)
Droit du travail : relations individuelles	42	1	CC (30%) + Examen Final (70%)
Management processus et organisation de l'entreprise	44	2	CC (30%) + Examen Final (70%)
Outils RH	43	2	CC (30%) + Examen Final (70%)
Comptabilité et contrôle de gestion	30	1	CC (30%) + Examen Final (70%)
Veille stratégique et concurrentielle	30	1	CC (50%) + Examen Final (50%)
Enjeux des transitions écologiques	27	1	Examen final
Webmarketing	16	-	Non évalué
Anglais Professionnel	43	1	CC et Tests : 1 écrit, 1 présentation, 1 entretien / test Linguaskill
Entrepreneuriat	20	-	Non évalué
Pilotage financier	25	-	Non évalué
Jeu sérieux	20	-	Non évalué
Rapport d'activité	20	0	Mémoire et soutenance

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ Obtenir la moyenne sur l'ensemble des UE et produire un rapport d'expériences professionnelles de qualité suivant la méthodologie en vigueur.

➔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à la diplomation

- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel
- avoir une moyenne supérieure ou égale à 10 au relevé de notes
- avoir un avis favorable au rapport d'activités

## Suite de parcours possibles

- Mastère Manager des Risques et des assurances de l'entreprise
- Mastère Manager des Ressources Humaines
- Mastère européen Management et Stratégie d'entreprise

- Master Communication
- Master Management
- Master Qualité
- Master Achats
- Master Contrôle de Gestion

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	72%	94.29%	87.10%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	72%	94.29%	87.10%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	6%	0%	6%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	6%	-	-
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-	-
Taux d'insertion global	100%	38%	85%
Taux d'insertion dans le métier visé	100%	38%	38%
Taux de poursuite d'études	23%	47%	40%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Mastère Manager des Ressources Humaines



Titre à finalité professionnelle Manager des ressources humaines - Niveau 7 (EU) - Enregistré au RNCP N°40244- Code NSF 315 - Code diplôme 16X31501 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 28/02/2025 au 28/02/2030 délivré par Talis Compétences et Certifications



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans  
960 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**3 jours en CFA  
tous les 15 jours\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification  
de niveau 7 (EU)**



**CFP Charmilles  
8-10 rue du Tour de l'eau  
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais  
d'inscription**



**Formation accessible à tous  
types de handicap**

En partenariat avec



## Prérequis

**Niveau d'entrée** : Titre de Niveau 6(EU) ou équivalent quelle que soit la filière suivie ou au moins deux années d'expérience professionnelle (Avis de la Commission Pédagogique) dans des responsabilités managériales de ressources humaines (formalité payante).

**VAE** : Accessibilité de la certification par la voie de la VAE (voir la fiche RNCP à voie d'accès).

Pour plus d'information sur la VAE : [vae.gouv.fr](http://vae.gouv.fr) (pensez à télécharger votre livret pour la première étape de candidature)

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Manager des ressources humaines/RH (HR [Human Resources] manager)
- Directeur des Ressources Humaines
- DRH adjoint
- Responsable des ressources humaines (RRH)
- Responsable de la gestion des ressources humaines
- Responsable du personnel
- Responsable paie et administration du personnel
- Responsable/chef de département/service RH
- Administrateur des ressources humaines

## Contacts

**Laurent MANGIONE**

**Responsable formation**

04 57 13 82 03

[lmangione@les-charmilles.fr](mailto:lmangione@les-charmilles.fr)

**Ioana Oancea**

**Référente handicap**

04 76 03 74 08

[ioancea@les-charmilles.fr](mailto:ioancea@les-charmilles.fr)

**Hakima Guella**

**Référente mobilité nationale et internationale**

04 76 03 74 12

[hguella@les-charmilles.fr](mailto:hguella@les-charmilles.fr)

**Isabelle Salvador**

**Chargée des Relations Entreprises**

04 57 13 82 00

[isalvador@les-charmilles.fr](mailto:isalvador@les-charmilles.fr)

## Objectifs pédagogiques

Rattaché à la Direction Générale, le Manager des Ressources Humaines a la responsabilité de l'ensemble de la fonction RH.

Suite à sa formation au poste de Manager des Ressources Humaines, il oriente son champ d'action en lien avec la stratégie de l'entreprise et accompagne le changement :

- Définition et conception d'une stratégie RH en cohérence avec la politique générale de l'entreprise
- Déploiement du plan d'actions RH
- Pilotage du dialogue social
- Pilotage de la politique de développement des ressources humaines
- Pilotage de l'administration du personnel
- Pilotage du système d'évaluation de la performance
- Pilotage de l'expérience candidat
- Pilotage de l'expérience collaborateur
- Pilotage d'une équipe RH
- Accompagnement au changement

## Terrains d'accueil

Toutes entreprises, administrations publiques ou organismes disposant d'un service Ressources Humaines dans tous les secteurs d'activités et sur des missions relevant d'un champ de responsabilité correspondant à la préparation d'une certification de niveau 7 (EU) (montée en compétence progressive vers des missions de Management des Ressources humaines).

## Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété et validé par le certificateur
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



### Et aussi :

- Un suivi personnalisé aussi bien en entreprise qu'à l'école
- Une équipe d'intervenants/formateurs ancrés historiquement à l'école et spécialisés dans les différents domaines du Titre préparé
- Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
- Un pôle vie étudiante

## Contenu de formation et modalités d'évaluation

### 1ère année

Bloc de compétences	Nombre d'heures	Épreuves de la fin de bloc
<b>Bloc 1 - Élaborer la stratégie Ressources Humaines de l'entreprise</b>		
Dispositif de veille et d'audit	17h30	1 CC
Cartographie des métiers	17h30	1 CC
Outils de business intelligence pour la décision stratégique (IA)	14h00	1 CC
Droit social et du travail	28h00	1 CC
Épreuve de synthèse	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (dossier collectif + soutenance individuelle)
<b>Bloc 2 - Superviser la gestion des Ressources Humaines</b>		
Gestion sociale et administrative du personnel	24h30	1 CC
Administration de la paie	24h30	1 CC
Contentieux, litiges et mesures disciplinaires	17h30	1 CC
Système d'évaluation et de la performance	28h00	1 CC
Épreuve de synthèse	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (dossier collectif + soutenance individuelle)
<b>Bloc 3 - Développer la marque employeur</b>		
Stratégie de communication de l'entreprise (on- line / off-line)	17h30	1 CC
Sourcing des candidats	17h30	1 CC
RSE et inclusion (handicap, maintien dans l'emploi, interculturalité et diversité)	24h30	1 CC
QVT et flexibilité du travail (notion de pénibilité)	35h00	1 CC
Épreuve de synthèse	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (dossier collectif + soutenance individuelle)
<b>Bloc 4 - Manager le service RH</b>		
Management	21h00	1 CC
Accompagnement au changement	14h00	1 CC
Gestion de projets complexes	24h30	1 CC
Outils de data science et de l'IA	17h30	1 CC
Épreuve de synthèse	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (dossier collectif + soutenance individuelle)
<b>Bloc transversale (module /UE au choix du partenaire d'après un catalogue Talis CC)</b>	81h45	Pas d'épreuve
Mission entreprises / évaluation professionnelle (80 jours minimum obligatoires par an) <b>Livrables :</b> Mémoire professionnel (dont préparation et méthodologie)	14h00	Mémoire individuelle + soutenance individuelle

## Contenu de formation et modalités d'évaluation

### 2e année

Bloc de compétences	Nombre d'heures	Épreuves de la fin de bloc
<b>Bloc 1 - Élaborer la stratégie Ressources Humaines de l'entreprise</b>		
Stratégie RH	21h00	1 CC
Plan de communication interne	17h30	1 CC
Digitalisation des processus RH et utilisation du SIRH	17h30	1 CC
Plan d'actions ou de transformation RH	24h30	1 CC
Épreuve certifiante	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (étude de cas individuelle)
<b>Bloc 2 - Superviser la gestion des Ressources Humaines</b>		
Dialogue sociale	38h30	1 CC
Démarche de GEPP et gestion des talents	21h00	1 CC
Processus d'appréciations et d'entretiens professionnels	21h00	1 CC
Politique de rémunération	21h00	1 CC
Épreuve certifiante	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (dossier collectif) + jeu de rôle collectif
<b>Bloc 3 - Développer la marque employeur</b>		
Politique marketing RH	21h00	1 CC
Événement RH (team building, ambassadeurs, forums, etc...)	21h00	1 CC
Expérience collaborateur	17h30	1 CC
Développement de carrière et mutation des métiers	21h00	1 CC
Épreuve certifiante	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (étude de cas individuelle)
<b>Bloc 4 - Manager le service RH</b>		
Leadership et coaching	24h30	1 CC
Intelligence collective	17h30	1 CC
Éthique et déontologie en ressources humaines	21h00	1 CC
Neuromanagement	17h30	1 CC
Épreuve certifiante	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (étude de cas individuelle)
<b>Bloc transversale (module /UE au choix du partenaire d'après un catalogue Talis CC)</b>	83h00	Pas d'épreuve
Mission entreprises / évaluation professionnelle 80 jours minimum obligatoires par an <b>Livrables :</b> Mémoire professionnel (dont préparation et méthodologie)	14h00	Mémoire individuelle + soutenance individuelle

## → Modalités des épreuves certifiantes :

- Contrôle continu, exposés, dossiers
- Examens et présentations avec soutenance
- Dossiers + soutenance
- Projet professionnel personnel
- Mémoire professionnel et soutenance
- Mission entreprise / Évaluation professionnelle

## Conditions de présentation à la diplomation

- Moyenne générale  $\geq 10$  et moyenne  $\geq 10$  à chaque unités d'enseignement
- Note  $\geq 7$  pour chaque livrable et dossiers
- Plus de 85% d'assiduité
- Durée de la mission en entreprise et qualité des missions en adéquation avec la formation.

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées et équipes pédagogiques

L'équipe réunit des expertises académiques et opérationnelles de haut niveau **en gestion, RH, accompagnement de parcours et ingénierie de formation**, s'appuyant sur la diversité des parcours (doctorats, masters spécialisés, certifications professionnelles) pour garantir une complémentarité solide et des prestations fiables. Elle développe des compétences clés en **santé au travail, capital humain, diversité, coaching, communication non violente, psychologie positive et gestion du stress**.

Les profils juridiques et managériaux renforcent la capacité d'analyse des organisations, du **droit des affaires au management stratégique** en passant par la **médiation et la conduite du changement**. Les expertises en **communication, marketing, infographie, brain content** et outils collaboratifs RH soutiennent la qualité des supports et des projets. Le pôle data, IT et commercial apporte une maîtrise des systèmes d'information, du **pilotage de projets** et des solutions logicielles professionnelles. Les compétences en **finance, gestion patrimoniale, recrutement, pilotage de la paie, animation d'équipe et stratégie d'entreprise** assurent une approche complète et transversale.

La formation repose sur la pédagogie de l'alternance, étroitement liée aux expériences en entreprise des apprenant(e)s. Le suivi est structuré par des outils dédiés, des visites régulières et un dialogue constant avec les maîtres d'apprentissage. La pédagogie active privilégie **mises en situation, projets, coopération et responsabilisation** individuelle. Enfin, le Pôle Innovation enrichit les parcours grâce à des outils pédagogiques innovants.

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Accès gratuit à la bibliothèque en ligne Scholarvox (pour les Ms)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2027
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	NC
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	NC
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	NC
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	NC
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-
Taux d'insertion global	NC
Taux d'insertion dans le métier visé	NC
Taux de poursuite d'études	NC
Satisfaction globale apprentis	NC
Satisfaction globale entreprises	NC

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS Gestion des Transports et Logistique Associée (GTLA)

Titre à finalité professionnelle BTS Gestion des transports et logistique associée - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38365 - Code NSF 311 - Code diplôme 32031103 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans**  
**1350 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA**  
**3 jours en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5**  
**Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles**  
**8-10 rue du Tour de l'eau**  
**38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** BAC général, Bac pro, Bac techno, DAEU ou équivalent

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Adjoint au responsable d'exploitation
- Adjoint au responsable d'entrepôt ou de plate-forme
- Adjoint au responsable des réceptions, des expéditions
- Agent de transit
- Affréteur
- Exploitant
- Agent d'exploitation
- Technicien d'exploitation
- Chargé du service après-vente (SAV)
- Assistant au responsable d'exploitation
- Assistant déclarant en douane

## Contacts

**Karine Rutigliano**

**Responsable formation**

09 74 13 00 60

krutigliano@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**

**Référente handicap**

04 76 03 74 08

ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**

**Référente mobilité nationale et internationale**

04 76 03 74 12

hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**

**Chargée des Relations Entreprises**

04 57 13 82 00

isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Le titulaire du BTS Gestion des Transports et Logistique Associée contribue par l'exercice de son métier à la gestion des flux nationaux et internationaux de marchandises. Dans ce cadre, il a pour vocation à manager et animer une équipe, et il doit avoir suffisamment de compétences en gestion pour créer, reprendre ou développer une entreprise dans le secteur du transport de marchandises et de la logistique.

Le titulaire du BTS est capable de :

- Organiser des opérations de transport et des prestations logistiques au niveau local, régional, national et international.
- Optimiser les opérations dans un contexte de mondialisation des échanges.
- Contribuer à la mise en oeuvre des décisions stratégiques.
- Coordonner des opérations entre les différents services de l'entreprise et avec les partenaires extérieurs.

## Terrains d'accueil

- Les entreprises de transport de marchandises
- Les entreprises de commission de transport
- Les entreprises de prestations logistiques
- Les services de transport ou logistique des entreprises industrielles et commerciales

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Type
<b>Matières générales</b>		
Culture générale et expression	160	Ponctuel
LV1	160	CCF
Culture économique, juridique et managériale	180	Ponctuel
<b>Compétences</b>		
<b>Matières professionnelles</b>		
BLOC 1 : Mise en oeuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	160	CCF
BLOC 2 : Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques	180	Ponctuel
BLOC 3 : Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques	200	Ponctuel
BLOC 4 : Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	120	CCF

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- Licence Pro Logistique
- Licence Transport
- Licence Achat
- Licence Supply Chain

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	62.5%	86%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	62.5%	86%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	4%	10%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	-	-
Satisfaction globale apprentis	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.les-charmilles.fr/inserjeunes)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO)



Titre à finalité professionnelle BTS Services informatiques aux organisations : Option A « Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux » - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°40792 - Code NSF 326 - Code diplôme 32032613- Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2025 au 31/08/2028 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans**  
**1350 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA**  
**1 semaine en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5**  
**Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles**  
**8-10 rue du Tour de l'eau**  
**38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

### Niveau d'entrée :

Bac pro Systèmes Numériques, option Réseaux Informatiques et Systèmes Communicants (RISC)  
Baccalauréat STMG, Système d'Information et de Gestion (SIG)  
Baccalauréat STI2D, spécialité Systèmes d'Information et Numérique (SIN),  
Baccalauréat général (avec un bon niveau en mathématiques), spé. Numérique et Sciences Informatiques (NSI)

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Technicien de maintenance informatique
- Technicien de support informatique
- Administrateur systèmes et réseaux
- Technicien en cybersécurité
- Développeur logiciel
- Développeur web
- Développeur d'applications
- Webmaster
- DevOps

## Contacts

**Philippe Mazzoni**  
**Responsable formation**  
04 76 03 74 02  
pmazzoni@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
**Référente mobilité nationale et internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

### BTS SIO Spécialité Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)

Le titulaire du BTS SIO, Spécialité « Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux » est chargé d'installer, d'administrer et de gérer la maintenance des équipements et des réseaux informatiques. Il intervient au niveau de l'intégration, la sécurisation et la configuration des serveurs, des postes clients et des équipements d'interconnexion. Il aura également la tâche d'anticiper les besoins d'évolution de l'infrastructure, de maintenir la qualité des services informatiques et de proposer des solutions pour faire évoluer les services.

### BTS SIO, Spécialité Solutions logicielles et applications métiers (SLAM)

Le diplômé du BTS SIO Spécialité « Solutions logicielles et applications métiers » participe à la conception, au développement, ainsi qu'au déploiement et à la maintenance des composants logiciels d'une solution applicative. Il acquiert ainsi des compétences en conception et développement d'une solution applicative, en maintenance de celle-ci, mais aussi en base de données et en gestion des données numériques.

## Terrains d'accueil

Toutes entreprises, administrations et collectivités locales comprenant un service informatique.

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	108	2	Ponctuel	Ecrit
LV1	108	2	Ponctuel	Oral
Culture économique, juridique et managériale	180	3	Ponctuel	Ecrit
Mathématiques et algorithmes appliqués à l'informatique	108	3	CCF	Ecrit
<b>Compétences</b>				
<b>Matières professionnelles</b>				
Bloc 1 : Support et mise à disposition des services informatiques	288	4	CCF	Oral
Bloc 2 (selon option) : - Solutions d'Infrastructure, systèmes et réseaux (SISR) - Solutions Logicielles et applications Métiers (SLAM)	270	4	CCF	Epreuve pratique
Parcours de professionnalisation	144			
Cybersécurité des services informatiques (selon option)	144	4	Ponctuel	Ecrit

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

Il est possible de poursuivre les études en 3ème année de licence, après le BTS SIO, dans les cursus suivants :

- Administrateur réseau et cybersécurité : Bachelor Réseaux et Cybersécurité
- Développeur web
- Administrateur système et réseau
- Chef de projet informatique

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	87%	68.75%	62%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	87%	68.75%	62%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	6%	10%	4%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	6%	10%	4%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS Conseil en Commercialisation de Solutions Techniques (CCST)



Titre à finalité professionnelle BTS Conseil et commercialisation de solutions techniques - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°35801 - Code NSF 200 - Code diplôme 32031216 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2021 au 31/08/2026 délivré par le Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans**  
**1400 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA**  
**3 jours en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5**  
**Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**SciencesTech**  
**3 allée de Palestine**  
**38610 Gières**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** BAC technique ou Général : STI2D, STT, STMG... ou BAC PRO : Industriel, Vente...

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Technico-commercial
- Attaché commercial
- Responsable de services
- Négociateur industriel
- Chargé de clientèle
- Chargé d'affaires



## Contacts

**François Ameduri**  
**Responsable formation**  
04 57 13 81 99  
fameduri@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
**Référente mobilité nationale et internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

### **Concevoir & commercialiser des solutions technico-commerciales**

- Analyse du contexte technique et commercial de la négociation
- Elaboration de solutions technico-commerciales
- Négociation, vente et suivi des affaires
- Analyse financière d'une relation d'affaires

### **Développer une clientèle**

- Prospection de clientèle
- Marchandisage et dynamisation de l'offre commerciale
- Participation à la politique de communication
- Fidélisation de la clientèle et valorisation de la relation client

### **Mettre en oeuvre l'expertise technico-commerciale**

- Réalisation de la veille commerciale, technologique et juridique
- Diffusion des informations liées aux innovations et évolutions technologiques et commerciales
- Exploitation des technologies et solutions en relation avec l'environnement

### **Manager l'activité commerciale**

- Animation de l'équipe et du point de vente
- Animation des réseaux de partenaires
- Suivi du parcours client
- Évaluation de la performance commerciale

## Terrains d'accueil

- Vente de fournitures industrielles
- Distribution de matériel électrique, de chauffage, de plomberie...
- Location ou vente de services techniques
- Vente de véhicules industriels ou agricoles
- Activités liées au Bâtiment
- Industrie (métallurgie, mécanique...)
- Énergies renouvelables

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**  
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	120	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	3	CCF	Oral et Ecrit
Culture économique, juridique et managériale	160	3	Ponctuel	Ecrit
<b>Compétences</b>				
<b>Matières professionnelles</b>				
Bloc 1 - Conception et négociation de solutions technico-commerciales	200	6	CCF	Oral
Bloc 2 - Management de l'activité technico-commerciale	200	4	Ponctuel	Ecrit
Bloc 3 - Développement de la clientèle et de la relation client	280	3	CCF	Oral
Bloc 4 - Mise en oeuvre de l'expertise technico-commerciale	320	3	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- Licence ou Bachelor à dominante commerciale (vente, marketing, management...)
- Licence professionnelle à dominante technique (bâtiment et construction, électricité et électronique, systèmes de sécurité et télésurveillance)
- Écoles de commerce ou management sur dossier et/ou concours

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un IPAD est mis à disposition pendant toute la formation.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire :  
La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	88%	100%	83%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	88%	100%	83%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	25%	13%	0%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	25%	13%	-
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS Management Commercial Opérationnel (MCO)



Titre à finalité professionnelle BTS Management commercial opérationnel - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38362 - Codes NSF 310 / 312 - Code diplôme 32031213 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans**  
**1350 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA**  
**3 jours en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5**  
**Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles**  
**8-10 rue du Tour de l'eau**  
**38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée** : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

### Dès l'obtention du BTS

- Conseiller de vente et de services
- Vendeur/conseil
- Vendeur/conseiller e-commerce
- Chargé de clientèle
- Chargée du service client
- Marchandiseur
- Manager adjoint
- Second de rayon
- Manager d'une unité commerciale de proximité
- Assistant marketing

### Avec expérience

- Chef des ventes
- Chef de rayon
- Responsable e-commerce
- Responsable de drive
- Responsable adjoint
- Manager de caisses
- Manager de rayons
- Manager de la relation client
- Responsable de secteur, de département
- Manager d'une unité commerciale

## Contacts

### Charlotte Mathieu

**Responsable formation**  
04 57 13 82 08  
cmathieu@les-charmilles.fr

### Ioana Oancea

**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

### Hakima Guella

**Référente mobilité nationale et internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

### Isabelle Salvador

**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr



## Objectifs pédagogiques

### Développer la relation client et assurer la vente conseil :

- Assurer la veille informationnelle
- Réaliser des études commerciales
- Vendre dans un contexte omnicanal
- Entretenir la relation client

### Animer et dynamiser l'offre commerciale :

- Élaborer et adapter en continu l'offre de produits et de services
- Organiser l'espace commercial
- Développer les performances de l'espace commercial
- Concevoir et mettre en place la communication commerciale
- Évaluer l'action commerciale

### Assurer la gestion opérationnelle :

- Gérer les opérations courantes
- Prévoir et budgétiser l'activité
- Analyser les performances

### Manager l'équipe commerciale :

- Organiser le travail de l'équipe
- Recruter des collaborateurs
- Animer l'équipe
- Évaluer les performances de l'équipe

## Terrains d'accueil

Des entreprises de distribution des secteurs alimentaires ou spécialisés - Des unités commerciales d'entreprises de production - Des entreprises de commerce électronique - Des entreprises de prestations de services - Des associations à but lucratif dont l'objet repose sur la distribution de produits et/ou de services.

Ces organisations s'adressent aussi bien à une clientèle de particuliers que de professionnels.

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec la responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



### Et aussi :

Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante

## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	180	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	3	Ponctuel + CCF	Ecrit + oral
Culture économique, juridique et managériale	200	3	Ponctuel	Ecrit
<b>Compétences</b>				
<b>Matières professionnelles</b>				
Développement de la relation client et vente conseil	240	3	CCF	Oral
Animation et dynamisation de l'offre commerciale	220	3	CCF	Oral
Gestion opérationnelle	200	3	Ponctuel	Ecrit
Management de l'équipe commerciale	190	3	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- Bachelor Commerce, Titre Responsable du Développement Commercial France et International
- Licence Gestion des Organisations
- Licence Gestion des Ressources Humaines
- Licence Commerce, Vente et Marketing
- Licence Générale Economie Gestion
- Toute autre licence professionnelle à dominante commerciale et marketing

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	88%	100%	83%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	88%	100%	83%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	25%	13%	0%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	25%	13%	-
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

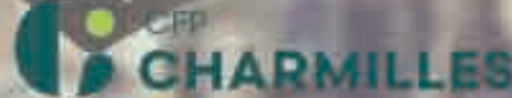
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](#)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS Négociation et Digitalisation de La Relation Client (NDRC)



Titre à finalité professionnelle BTS Négociation et digitalisation de la relation client - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38368 - Code NSF 312 - Code diplôme 32031212 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans**  
**1350 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA**  
**3 jours en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5**  
**Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles**  
**8-10 rue du Tour de l'eau**  
**38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée** : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Commercial (et tous ses dérivés : assistant commercial, attaché commercial, commercial terrain ou sédentaire...)
- Technico-commercial
- Assistant chef de produit
- Téléprospecteur / téléconseiller bancaire
- Conseiller client (chargé clientèle)
- Community manager
- Assistant e-commerce
- Promoteur des ventes
- Agent immobilier

## Contacts

**Grazielle Mazzilli**  
**Responsable formation**  
09 74 13 00 65  
gmazzilli@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
**Référente mobilité nationale et internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

### Vendre et gérer la relation client :

- Créer et développer des clientèles cibles
- Animer et gérer la gestion client digitale
- Créer et animer un réseau de vente

### Produire les informations commerciales :

- Intégrer un système d'information commerciale
- Contribuer à son amélioration
- Gérer l'information commerciale

### Organiser et manager l'activité commerciale :

- Piloter l'activité commerciale
- Évaluer la performance commerciale
- Participer à l'organisation de l'équipe commerciale

### Mettre en oeuvre la politique commerciale :

- Décliner l'offre commerciale dans ses différentes dimensions
- Adapter et mettre en oeuvre le plan d'actions commerciales
- Participer à l'évolution de la politique commerciale



Le CFP Charmilles est devenu centre d'examen départemental pour Les Négociales.

Les étudiants du BTS NDRC sont activement impliqués dans un **projet pédagogique** qui sera le fil rouge de leur année scolaire, pour préparer l'événement.

## Terrains d'accueil

Le titulaire du BTS NDRC exerce son activité dans toute forme d'organisation - artisanale, commerciale ou industrielle, associative, publique - proposant des biens ou des prestations de services, quelle que soit sa taille, dès lors qu'elle met en oeuvre une démarche commerciale.

Les activités du titulaire de ce BTS sont regroupées au sein de trois grands pôles couvrant les différentes formes de relation client :

- Relation client et négociation-vente
- Relation client à distance et digitalisation
- Relation client et animation de réseaux

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



### Et aussi :

Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	120	3	Ponctuel	Ecrit
LV1 - LV2	150	3	Ponctuel	Oral
Culture économique, juridique et managériale	200	3	Ponctuel	Ecrit
Culture économique, juridique et managériale appliquée	50	Transversale		
<b>Compétences</b>				
<b>Matières professionnelles</b>				
Relation client et négociation-vente	200	5	CCF	Oral + dossier
Relation client à distance et digitalisation	200	4	Ponctuel	Ecrit + pratique
Relation client et animation de réseaux	200	3	CCF	Oral + dossier
Ateliers de professionnalisation	100	Non évalué	-	-

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- [Licence Gestion des Organisations](#)
- [Licence Gestion des Ressources Humaines](#)
- Licence Commerce, Vente et Marketing
- Licence Générale Economie Gestion
- Toute autre licence pro à dominante commerciale et marketing

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	88%	75.68%	78%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	88%	75.68%	78%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	6%	8%	15%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	6%	8%	15%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS Professions Immobilières (PIM)



Titre à finalité professionnelle BTS Professions immobilières - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38380 - Code NSF 313 - Code diplôme 32031312 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2026 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans**  
**1350 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA**  
**3 jours en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5**  
**Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles**  
**8-10 rue du Tour de l'eau**  
**38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Agent commercial achat / vente
- Agent commercial location
- Agent commercial VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement)
- Assistant de gestion copropriété
- Gestionnaire de copropriété
- Assistant syndic
- Gestionnaire syndic
- Conseiller en Immobilier d'Entreprise
- Assistant marchand de biens
- Marchand de biens
- Les métiers de la promotion immobilière

## Contacts

**Camille Valverde**

**Responsable formation**

04 57 13 82 05

cvalverde@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**

**Référente handicap**

04 76 03 74 08

ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**

**Référente mobilité nationale et internationale**

04 76 03 74 12

hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**

**Chargée des Relations Entreprises**

04 57 13 82 00

isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Le BTS Professions Immobilières forme des professionnels de l'immobilier en alternance. L'étudiant titulaire de ce BTS a pour activité la gestion et la négociation de biens immobiliers et d'assurer les missions suivantes :

- Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location
- Administration des copropriétés et de l'habitat social
- Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique
- Construction d'une professionnalité dans l'immobilier

## Terrains d'accueil

Agences immobilières, cabinet d'administration de biens, organisme du logement social et sociétés de promotion-construction.

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	140	4	Ponctuel	Ecrit
LV1	140	4	Ponctuel	Ecrit + Oral
Environnement Juridique et économique des activités immobilières	170	4	CCF	Ecrit
<b>Compétences</b>				
<b>Matières professionnelles</b>				
Bloc 1 : Conduite de projet immobilier du client en vente et/ou location	350	6	Ponctuel	Ecrit
Bloc 2 : Administration des copropriétés et de l'habitat social	300	6	Ponctuel	Ecrit
Bloc 3 : Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique	140	3	CCF	Ecrit
Bloc 4 : Construction d'une professionnalité dans l'immobilier	140	3	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- Licence Professionnelle Immobilier Générale
- Licence Professionnelle Gestion Immobilière
- Licence Professionnelle Promotion Immobilière
- Licence Droit Gestion de l'Habitat Social
- Licence Gestion de Patrimoine

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	77%	57.69%	69%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	77%	57.69%	69%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	7%	8%	21%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	7%	8%	21%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Titre à finalité professionnelle BTS Assurance - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38359 - Code NSF 313 - Code diplôme 32031311 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2027 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans**  
**1350 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA**  
**3 jours en entreprise\***  
\*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5**  
**Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles**  
**8-10 rue du Tour de l'eau**  
**38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Chargé de clientèle assurance
- Chargé d'indemnisation
- Chargé / Gestionnaire de comptes
- Chargé de développement commercial en assurance et banque
- Conseiller en produits bancaires et d'assurances
- Téléconseiller en assurance et banque
- Souscripteur / Vendeur / Commercial en assurance et banque
- Agent général d'assurance
- Courtier en assurance
- Expert en en assurance
- Assureur
- Conseiller en assurances
- Gestionnaire de contrats d'assurances
- Collaborateur d'agence ou de cabinet en assurance
- Chargé de clientèle banque

## Contacts

**Amandine Spagnolo**  
**Responsable formation**  
09 74 13 00 62  
aspagnolo@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
**Référente mobilité nationale et internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Cette formation a vocation à former des conseillers & gestionnaires en assurance. Ces spécialistes de la relation client apportent une expertise et des conseils adaptés à tout moment de la vie du contrat, aussi bien pour la proposition commerciale que pour la gestion des contrats et des sinistres.

La formation s'articule dans ce sens autour de 3 axes majeurs :

- Le développement commercial et la gestion des contrats
  - Accueil et identification du besoin du client ou du prospect
  - Suivi du client et gestion de ses contrats
  - Développement commercial, prospection et vente de contrats d'assurances et de services associés, de produits bancaires et financiers
- La gestion des sinistres et des prestations
  - Accueil du client en situation de sinistre
  - Instruction du dossier de sinistre et versement des prestations
- Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques
  - Impact de la digitalisation, intégration des progrès technologiques dans nos métiers
  - Mobilisation des ressources du système d'information de l'entreprise et des procédures

## Terrains d'accueil

Les entreprises d'assurance et de réassurance ; les agences générales d'assurance ; les cabinets de courtage d'assurance et de réassurance ; les cabinets d'expertise en assurance ; les départements de gestion de risques et assurance des entreprises industrielles ou commerciales de taille importante ou des collectivités territoriales.

## Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coefficient	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	116	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	110	2	Ponctuel	Ecrit et Oral
<b>Compétences</b>				
<b>Matières professionnelles</b>				
Culture professionnelle et suivi du client	311	4	Ponctuel	Ecrit
Développement commercial et conduite d'entretien	210	4	CCF	Oral
Gestion des sinistres	210	4	Ponctuel	Ecrit
Accueil en situation de sinistre	220	3	Ponctuel	Oral
Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques	180	2	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- [Bachelor Assurance & Banque](#)
- [Bachelor Commerce](#)
- [Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise](#)

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	85%	85.71%	83%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	85%	85.71%	83%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	5%	17%	13%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	5%	17%	13%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Bachelor Assurance et Banque



Titre à finalité professionnelle Chargé de clientèles en assurance et banque - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 6 - Enregistré au RNCP N°40253 - code NSF 313 - code diplôme 26X31305 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 28/02/2025 au 28/02/2030 délivré par l'Ecole supérieure d'assurance



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 1 an  
520 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA  
2 semaines en entreprise\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification  
de niveau 6**



**CFP Charmilles  
8-10 rue du Tour de l'eau  
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais  
d'inscription**



**Formation accessible à tous  
types de handicap**

En partenariat avec



## Prérequis

**Niveau d'entrée :** Le candidat doit être titulaire d'un Bac+2 en lien avec le secteur bancaire, assurantiel, financier, commercial ou Titulaire d'un Bac+2 sans rapport avec le secteur mais avec une remise à niveau technique.

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Conseiller bancaire
- Conseiller en assurance
- Collaborateur d'agent d'assurance
- Chargé de clientèle en assurance
- Conseiller en banque et/ou assurance
- Chargé de clientèle en assurance et/ou banque
- Collaborateur d'agence ou de cabinet en assurance
- Chargé d'affaires
- Chargé de développement commercial en assurance et/ou banque
- Chargé d'indemnisation
- Agent général d'assurance
- Courtier en assurance
- Expert en assurance
- Gestionnaire de contrats d'assurances

## Contacts

**Alexandra Magand**  
Responsable formation  
09 74 13 00 62  
amagand@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
Référente mobilité nationale et internationale  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
Chargée des Relations Entreprises  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Cette formation a vocation à former les étudiants aux domaines de l'Assurance et de la Banque en apportant les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au métier de chargé(e) de clientèle en mettant l'accent sur la démarche relationnelle et commerciale.

- Accueillir, informer, analyser et répondre aux besoins des clients tout en assurant le niveau d'expertise offert et générer une relation de confiance
- Proposer les offres spécifiques et une réponse sur mesure en lien avec les besoins du client et adaptées à son profil
- Gestion des offres souscrites et accompagnement du client
- Fidéliser et développer son portefeuille en organisant des actions commerciales
- Construire une relation client digitalisée et optimisée dans sa gestion du temps
- Accompagner le client dans une prise de décision responsable et durable, en conduisant l'entretien de vente-conseil, conformément aux législations : modalités de reprise, devoirs de conseil et d'information, RGPD...

## Terrains d'accueil

Cette activité s'exerce au sein : des sociétés et mutuelles d'assurances, des banques, des établissements de crédit, des institutions de prévoyance, des agences bancaires, des agences générales d'assurances, des courtiers en assurance et en crédit

## Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Bloc de compétences	Nombre d'heures	Épreuves de la fin de bloc
<b>BLOC 1 Organiser son activité de prospection commerciale dans le cadre d'offres de produits ou/et services d'assurance, banque auprès d'une clientèle ciblée</b>	161 heures	Cas pratique oral
<b>BLOC 2 Accueillir, informer et analyser le contexte et besoins du client</b>	127 heures	Cas pratique oral
<b>BLOC 3 Conseiller et vendre des prestations adaptées au client en assurance et en banque</b>	141 heures	Cas pratique oral
<b>BLOC 4 Fidéliser et développer son portefeuille client dans un principe d'amélioration continue</b>	81 heures	Cas pratique écrit
Mémoire	-	Soutenance orale
Grand oral	-	Examen oral
Projet d'entreprise	-	Soutenance orale
Certification IAS Niveau 1	-	Contrôle continu
Certification IOBSP Niveau 1	-	Contrôle continu
Passage de la certification AMF	-	Examen
Cours d'Anglais avec possibilité d'obtention d'un double diplôme reconnu en Europe : l' « European Bachelor of Science in Business, Spécialité Insurance & Banking » Accrédité E.A.B.H.E.S	-	TOEIC Minimum de 800 points

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Etudes de cas fin de bloc, Mémoire professionnel (écrit et soutenance orale), Grand oral, Projet professionnel appliqué et oraux de fin de bloc.

➔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à la diplomation

- Le candidat doit être présent à l'ensemble de ses évaluations de fin de bloc
- Le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque bloc
- Pour valider le titre, le candidat doit valider tous les blocs de compétences et obtenir une note du mémoire professionnel (moyenne écrit + oral) supérieure ou égale à 10/20 et valider les certifications IAS et IOBSP. Incidence de la non remise, remise tardive ou remise non conforme du Mémoire professionnel : le candidat ne pourra pas se présenter à sa soutenance et sera éliminé du titre.
- Avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

MS finance, manager de l'assurance, manager des risques, expert en ingénierie patrimoniale et management stratégie

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	72%	100%	85%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	72%	100%	85%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	0%	0%	0%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	-	-	-
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-	-
Taux d'insertion global	-	61%	38%
Taux d'insertion dans le métier visé	-	61%	38%
Taux de poursuite d'études	-	22%	62%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Bachelor Chargé d'affaires commerciales

Titre à finalité professionnelle Chargé d'affaires commerciales - Niveau 6 (EU) - Enregistré au RNCP N°38830- Code NSF 312 - Code diplôme 26X31216 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 27/03/2024 au 27/03/2027 délivré par Talis Compétences et Certifications



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 1 an**  
**493 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA**  
**2 semaines en entreprise\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise



**Certification de niveau 6**



**CFP Charmilles**  
**8-10 rue du Tour de l'eau**  
**38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

En partenariat avec



## Prérequis

**Niveau d'entrée :** Le candidat doit être titulaire d'un diplôme BAC +2, ou titre RNCP de niveau 5, ou de 120 crédits ECTS (dans le cadre des ECTS, le dossier devra être validé par le certificateur, un dossier spécifique pourra être demandé).

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Chargé(e) de développement commercial, Sales and marketing officer,
- Attaché(e) commercial(e), Conseiller(e) commercial(e), Délégué(e) commercial(e)...
- Chef(fe) de secteur des ventes, Chef(fe) des ventes, Délégué(e) régional(e) des ventes,
- Inspecteur / Inspectrice des ventes, Inspecteur commercial / Inspectrice commerciale,
- Business developer, Account manager, Responsable des ventes comptes-clés, Responsable régional(e) des ventes

## Contacts

**Majid Elabdouni**

**Responsable formation**

04 57 13 82 01

melabdouni@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**

**Référente handicap**

04 76 03 74 08

ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**

**Référente mobilité nationale et internationale**

04 76 03 74 12

hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**

**Chargée des Relations Entreprises**

04 57 13 82 00

isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

Le chargé d'affaires commerciales peut travailler dans tout type de secteur et d'entreprise (PME comme grands groupes), sur des marchés et zones géographiques variés. Sous la responsabilité du directeur commercial/ventes, il adapte son rôle : polyvalent en petite structure, ou gestion d'un portefeuille/segment précis en grande entreprise (B2B/B2C/B2G).

Sa mission centrale est de développer le chiffre d'affaires en construisant et déployant la stratégie commerciale.

Activités visées :

- Contribution à l'élaboration d'une stratégie
- Organisation des actions commerciales
- Développement des plans d'actions de fidélisation et de prospection
- Conduite d'une négociation commerciale
- Organisation des campagnes commerciales omnicanales
- Animation d'une équipe commerciale
- Suivi des performances et des compétences de l'équipe commerciale

Compétences attestées : Les principales compétences attestées par la certification Chargé d'affaires commerciales sont organisées selon 3 Blocs :

- Préparer le plan de développement commercial omnicanal
- Gérer les activités commerciales omnicanales
- Coordonner une équipe commerciale

## Terrains d'accueil

Les secteurs d'activités dans lesquels les chargés d'affaires commerciales exercent sont vastes et englobent à la fois le secteur privé et le secteur public. Ils peuvent travailler dans des groupes et filiales de grandes entreprises, des PME/PMI dans divers domaines tels que les services, le commerce, le BTP et l'industrie. De plus, ils peuvent être employés par des organismes publics, des collectivités territoriales, des cabinets de conseil, des sociétés de services, des agences de publicité, et des médias. La polyvalence de ce métier permet aux chargés d'affaires commerciales de s'adapter à une grande variété de secteurs d'activités.

## Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Bloc de compétences	Nombre d'heures	Épreuves de la fin de bloc
Accueil	<b>2H</b>	
<b>Bloc 1 : Préparer un plan de développement omnicanal</b>	<b>112H</b>	
Benchmark et tendances (veille commerciale)	21	CCF
Intelligence artificielle et data	14	CCF
Comportements d'achat (diagnostic commercial interne)	21	CCF
Plan de conquête commerciale et digital	45.5	CCF
Ethique des affaires	7	CCF
Épreuve certificative	3.5	Rapport individuel
<b>Bloc 2 : Gérer les activités commerciales omnicanales</b>	<b>133H</b>	
Réseau et partenaires	17.5	CCF
Argumentaires commerciaux	17.5	CCF
Négociation commerciale	28	CCF
Outil de relation client (service client, CRM, chatbot, enquête de satisfaction...)	14	CCF
Indicateurs de succès et de progrès	17.5	CCF
Gestion d'un site de e-commerce (notoriété, trafic, croissance, contact...)	35	CCF
Épreuves certificatives	3.5	Dossier collectif
<b>Bloc 3 : Coordonner une équipe commerciale</b>	<b>98H</b>	
Gestion de projet	28	<u>CCF</u>
Intelligence collective	17.5	<u>CCF</u>
Performance individuelles et collectives	17.5	<u>CCF</u>
Développement de talents	14	<u>CCF</u>
Impact et diversité	17.5	<u>CCF</u>
Épreuves certificatives	3.5	<u>Étude de cas</u>
<b>Bloc 4 : Majeure Business development</b>	<b>93H</b>	
Commerce interantional	19.5	
Etablir et déployer un parcours client adapté	17.5	
Optimiser la distribution et le merchandising	17.5	
Tableaux de bord	<u>17.5</u>	
Interprétations des états financiers	<u>21</u>	
Mobilité internationale	<u>35</u>	
Mission entreprise / évaluation professionnelle		
Rapport d'activité et soutenance (dont préparation et méthodologie)	<u>21</u>	

### ➔ Modalités des épreuves certifiantes :

- Contrôle continu,
- Examens et présentations avec soutenance,
- Mission entreprise / Évaluation professionnelle,
- Épreuves certifiantes (Dossiers certifiants),
- Réalisation d'un rapport et d'une soutenance dans le cadre de l'activité professionnelle.

### ➔ Chaque bloc de compétences peut être indépendamment préparé et faire l'objet d'une évaluation autonome. Le titre peut faire l'objet d'une validation partielle par blocs de compétences.

## Conditions de présentation à la diplomation

- Moyenne générale  $\geq 10$  et moyenne  $\geq 10$  à chaque bloc de compétences,
- Note  $\geq 7$  pour chaque livrable et dossier certifiant,
- Plus de 85% d'assiduité,
- Durée de la mission en entreprise et qualité en adéquation avec le référentiel.

Chaque Unité d'enseignement a le même coefficient. Des possibilités de compensation et de rattrapage vous seront présentées à la rentrée.

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

##### Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

## Contrat de professionnalisation

### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

### Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

### Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juillet 2027

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2025 première promo en 2027
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	NC
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	NC
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	NC
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	NC
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	NC
Taux d'insertion global	NC
Taux d'insertion dans le métier visé	NC
Taux de poursuite d'études	NC
Satisfaction globale apprentis	94%
Satisfaction globale entreprises	83%

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Mastère européen en Manager du développement Commercial



Certification professionnelle de Manager du développement commercial -Enregistrée par CDE FEDE France au RNCP et reconnue par l'État au niveau 7  
Fiche RNCP n° RNCP41966 enregistrée le 27/02/2026, code NSF 312 - code diplôme 16x31050 - Date validité du titre par décision de [France Compétences](#) du 27/02/2026 au 27/02/2029 -délivré par la CEDE FEDE France (Centre européen des examens de la Fédération européenne des écoles en France)

Mastère européen en management du développement commercial  
Diplôme privé de la FEDE - Niveau 7 du Cadre européen des certifications (CEC)  
Délivrance de 120 ECTS



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans  
950 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en formation  
2 semaines en entreprise**

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 7**



**CFP Charmilles  
8-10 rue du Tour de l'eau  
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

## Niveau d'entrée :

- L'accès à la certification professionnelle « Manager du développement commercial » est ouvert à tous les titulaires d'un diplôme ou titre de niveau 6, dans le domaine du commerce ou du développement.
- A titre dérogatoire, l'accès à la certification pourra être ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau 5 d'études de gestion, de marketing ou de commerce, et attestant d'une expérience professionnelle, en continu ou en discontinu, dans le domaine du développement commercial.

Certification professionnelle accessible par la VAE. Plus d'information sur : <https://cde-fede.fr/la-vae/> et [vae.gouv.fr](http://vae.gouv.fr)

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

Responsable/Manager/Directeur du développement commercial, Directeur commercial, Business development manager, Directeur des ventes, Directeur grands comptes, Directeur de la relation client, Ingénieur d'affaires, Ingénieur commercial, Responsable grands comptes, Business Developer senior, Key Account Manager, Responsable partenariats, Head of Sales, Directeur commercial adjoint.

Contacts

**Majid Elabdouni**

**Responsable formation**

04 57 13 82 01

[melabdouni@les-charmilles.fr](mailto:melabdouni@les-charmilles.fr)

**Ioana Oancea**

**Référente handicap**

04 76 03 74 08

[ioancea@les-charmilles.fr](mailto:ioancea@les-charmilles.fr)

**Hakima Guella**

**Référente mobilité nationale et internationale**

04 76 03 74 12

[hguella@les-charmilles.fr](mailto:hguella@les-charmilles.fr)

**Isabelle Salvador**

**Chargée des Relations Entreprises**

04 57 13 82 00

[isalvador@les-charmilles.fr](mailto:isalvador@les-charmilles.fr)

## Objectifs pédagogiques

Le manager du développement commercial évolue dans un contexte de concurrence renforcée, de digitalisation et d'exigences clients en constante évolution.

Il pilote la stratégie commerciale en intégrant rentabilité, innovation et responsabilité.

Il occupe des fonctions variées à forte valeur ajoutée au sein des entreprises.

Il coordonne et manage les équipes marketing, commerciales et communication pour développer des offres et des partenariats.

Son objectif est d'optimiser la performance commerciale et d'améliorer l'expérience client

Activités visées :

- Élaboration d'une stratégie commerciale alignée sur les orientations de l'entreprise
- Structuration et planification du déploiement de la stratégie commerciale
- Supervision de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie commerciale
- Développement et pérennisation des partenariats stratégiques
- Encadrement, motivation et animation des équipes commerciales
- Développement des compétences et de la performance des collaborateurs
- Intégration des technologies numériques pour booster l'efficacité commerciale
- Conception et lancement de nouvelles offres commerciales

## Terrains d'accueil

La formation permet d'intégrer toutes les entreprises et tous les organismes, quel que soit le secteur d'activité.

## Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



**Et aussi :**

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante**

## Contenu de formation et modalités d'évaluation

→ LE PARCOURS DE FORMATION EST PROPOSÉ DANS SON INTÉGRALITÉ, IL N'EST PAS POSSIBLE D'EXCLURE L'UNE DES THÉMATIQUES DE FORMATION CI-DESSOUS

ANNÉE 1	MODALITÉS D'ÉVALUATION :
Elaboration de la stratégie commerciale et modélisation de l'offre	Etude de cas
Déploiement stratégique, coordination commerciale et performance opérationnelle	Etude de cas
Stratégie et pilotage opérationnel d'un projet commercial intégré	Contrôle continu
Langue vivante européenne 1	Ecrit
Les entreprises et les enjeux de la transition écologique	QCM en ligne
ANNÉE 2	MODALITÉS D'ÉVALUATION :
Management responsable, développement des compétences et engagement des équipes	Etude de cas
Innovation commerciale, transformation digitale et création de valeur responsable	Etude de cas
Thèse professionnelle	Grand oral
Innovation managériale, transformation digitale et engagement responsable	Contrôle continu
Langue vivante européenne 1	Oral
Epreuves facultatives	MODALITÉS D'ÉVALUATION :
Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	Ecrit
Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	QCM en ligne
Langue vivante européenne 2 (écrit) Niveau B2 du CECR	QCM en ligne

**Pour les épreuves facultatives, seuls les points au-dessus de 10/20 sont comptabilisés et comptent double.**

→ **Modalités des épreuves certifiantes** : Etudes de cas fin de bloc, Rapport de compétences et Mémoire professionnel (écrit et soutenance orale)

→ **Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences**

## Conditions de présentation à la diplomation

Le Jury de diplômes déclare la réussite à un diplôme ou certificat FEDE pour les étudiants inscrits à l'ensemble des épreuves constitutives dudit diplôme ou certificat, sous réserve que les résultats obtenus répondent aux trois conditions suivantes :

- L'obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
- L'obtention d'une note supérieure à 6/20 pour chaque Unité d'Enseignement constitutive du diplôme ou certificat concerné.
- L'obtention d'une note supérieure à 0/20 pour chaque Unité Capitalisable

L'acquisition de la certification professionnelle « Manager de Développement Commercial » (Hors VAE) est conditionnée par la validation des quatre blocs de compétences, et d'une épreuve transversale à l'ensemble des blocs : dossier et soutenance professionnels. Cette épreuve vise à mesurer la maîtrise coordonnée de compétences relevant des quatre blocs de la certification.

L'acquisition de la certification « Manager européen de développement commercial » est soumise à la validation des blocs anglais et Les entreprises et les enjeux de la transition écologique

Les 2 certifications sont indissociables

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Accès gratuit à la bibliothèque en ligne Scholarvox (pour les Ms)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Date de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation  
Statut stagiaire de la formation -> étude sous dossier

## Statistiques

Taux de réussite	2028
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	NC
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	NC
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	NC
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	NC
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	NC
Taux d'insertion global	NC
Taux d'insertion dans le métier visé	NC
Taux de poursuite d'études	NC
Satisfaction globale apprentis	94%
Satisfaction globale entreprises	83%

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS FED Option Génie Climatique et Fluidique (GCF)



Titre à finalité professionnelle : BTS Fluides-énergies-domotique option A « génie climatique et fluidique » - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38361 - Code NSF 227 - Code diplôme 32022709 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par le Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans**  
**1400 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 semaines en CFA**  
**2 semaines en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5**  
**Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**SciencesTech**  
**3 allée de Palestine**  
**38610 Gières**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** BAC Général, BAC STI 2D, BAC PRO énergétique et électrotechnique

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Assistance bureaux d'études
- Conducteur de travaux
- Technicien de maintenance
- Metteur au point
- Installateur de systèmes énergétiques



## Contacts

**Norbert Demarchi**  
**Responsable formation**  
09 74 13 00 61  
ndemarchi@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
**Référente mobilité nationale et internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

- Analyser les besoins d'un client
- Analyser un système
- Concevoir des solutions technologiques
- Décoder et élaborer des plans et des schémas
- Appliquer les réglementations en vigueur
- Mettre en œuvre des outils de pilotage
- Réaliser des essais, des mesures
- Vérifier, adapter les performances d'un système
- Déterminer des prix ou des coûts aux différentes phases d'avancement d'un projet
- Organiser et suivre le projet, animer une équipe
- Établir et mettre à jour un planning
- Recueillir et traiter l'information
- Écouter, dialoguer argumenter
- Élaborer et utiliser un support de communication
- Négocier
- Élaborer une offre commerciale

## Terrains d'accueil

Entreprises de toutes tailles du bâtiment et du génie climatique, des industries ou le transport et l'échange d'énergie est au coeur du métier en particulier :

- Les bureaux d'études chargés de conception
- Les entreprises chargées de l'installation
- Les entreprises de maintenance et de gestion des installations
- Les entreprises de fabrication et de diffusion de matériels.

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**  
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	160	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	2	CCF	Oral
Mathématiques	120	2	CCF	Ecrit
Physique - Chimie	100	1	CCF	Oral
<b>Compétences</b>				
<b>Matières professionnelles</b>				
Etudes des systèmes	300	6	Ponctuel	Ecrit
Intervention sur les systèmes	200	5	CCF	Oral
Epreuve professionnelle de synthèse <i>Travaux pratiques, mémoires professionnels...</i>	400	8	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- Licence Construction Durable
- Licence professionnelle à dominante commerciale (stratégie et management des entreprises du bâtiment) ou technique (bâtiment et construction, électricité et électronique, systèmes de sécurité et télésurveillance) ou vers une classe préparatoire en technologie industrielle post bac+2 (ATS) pour intégrer ensuite une école d'ingénieurs.

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :  
<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	75%	86.67%	72%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	72%	%	72%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	8%	5%	10%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	8%	5%	10%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS FED Option Froid et Conditionnement d'Air (FCA)



Titre à finalité professionnelle : BTS Fluides-énergies-domotique option B « froid et conditionnement d'air - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38361 - Code NSF 227 - Code diplôme 32022710 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par le Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans**  
**1400 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 semaines en CFA**  
**2 semaines en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5**  
**Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**SciencesTech**  
**3 allée de Palestine**  
**38610 Gières**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** BAC Général, BAC STI 2D, BAC PRO MELEC, SEN, MFER, MEE, ICCER

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Assistance bureaux d'études
- Conducteur de travaux
- Technicien de maintenance
- Metteur au point
- Installateur de systèmes énergétiques



## Contacts

**Didier Capron**  
**Responsable formation**  
04 76 12 97 24  
dcapron@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
**Référente mobilité nationale et internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

- 1 - Maîtriser la réalisation et l'exécution d'une installation de froid et de conditionnement d'air
- 2 - Superviser la réalisation des travaux d'installation, de réhabilitation
- 3 - Exploiter et maintenir les installations frigorifiques et de conditionnement d'air prenant en compte l'environnement et l'importance des économies d'énergies.
- 4 - Concevoir et chiffrer des projets en autonomie partielle ou totale suivant la taille de l'entreprise

Puisqu'il évolue dans un secteur où le développement durable est un souci constant, le titulaire de ce BTS participe à la mise en oeuvre de solutions techniques qui prennent en compte l'environnement et l'importance des économies d'énergie.

Il est aussi amené à conseiller des clients très divers, des commerçants de l'alimentaire, des restaurateurs, des collectivités, mais aussi des industriels, des services hospitaliers.

## Terrains d'accueil

Entreprises de toutes tailles du bâtiment et de l'industrie du froid et de la climatisation, en particulier :

- Les entreprises chargées de l'installation
- Les entreprises de maintenance et de gestion des installations
- Les entreprises de fabrication et de diffusion de matériels.
- Les bureaux d'études chargés de conception

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**  
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	160	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	2	CCF	Oral
Mathématiques	120	2	CCF	Ecrit
Physique - Chimie	100	1	CCF	Oral
Compétences				
<b>Matières professionnelles</b>				
Etudes des systèmes	300	6	Ponctuel	Ecrit
Intervention sur les systèmes	200	5	CCF	Oral
Epreuve professionnelle de synthèse <i>Travaux pratiques, mémoires professionnels...</i>	400	8	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- Licence Construction Durable
- Licence professionnelle à dominante commerciale (stratégie et management des entreprises du bâtiment) ou technique (bâtiment et construction, électricité et électronique, systèmes de sécurité et télésurveillance) ou vers une classe préparatoire en technologie industrielle post bac+2 (ATS) pour intégrer ensuite une école d'ingénieurs.

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	50%	66.67%	47%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	50%	66.67%	47%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	6%	15%	6%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	6%	15%	6%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS FED Option Domotique et Bâtiments Communicants (DBC)



Titre à finalité professionnelle : BTS Fluides-énergies-domotique option C domotique et bâtiments communicants - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5  
- Enregistré au RNCP N°38361 - Code NSF 227 - Code diplôme 32022711 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par le Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans**  
**1400 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 semaines en CFA**  
**2 semaines en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 5**  
**Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**SciencesTech**  
**3 allée de Palestine**  
**38610 Gières**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** BAC Général, BAC STI 2D, BAC PRO SEN, BAC PRO ELEC

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Installateur en électricité générale
- Installateur de systèmes énergétiques
- Technicien de maintenance
- Assistance bureaux d'études
- Conducteur de travaux (après 3-4 ans d'expériences)
- Technicien en programmation de systèmes



## Contacts

**Nicolas Malonda**

**Responsable formation**

04 76 03 74 19

nmalonda@les-charmilles.fr

**Pascale Sinner**

**Référente handicap**

04 76 03 74 08

psinner@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**

**Référente mobilité nationale et internationale**

04 76 03 74 12

hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**

**Chargée des Relations Entreprises**

04 57 13 82 00

isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

- Analyser les besoins d'un client
- Analyser un système
- Concevoir des solutions technologiques
- Décoder et élaborer des plans et des schémas
- Appliquer les réglementations en vigueur
- Mettre en œuvre des outils de pilotage
- Réaliser des essais, des mesures
- Vérifier, adapter les performances d'un système
- Déterminer des prix ou des coûts aux différentes phases d'avancement d'un projet
- Organiser et suivre le projet, animer une équipe
- Établir et mettre à jour un planning
- Recueillir et traiter l'information
- Écouter, dialoguer argumenter
- Élaborer et utiliser un support de communication
- Négocier
- Élaborer une offre commerciale

## Terrains d'accueil

Entreprises d'électricité en courant fort et faible et toute entreprise spécialisée dans :

- Le confort des bâtiments : confort thermique, acoustique
- La sécurité des biens et des personnes : sécurité incendie, contrôle d'accès, anti-intrusion, vidéosurveillance...
- La gestion des énergies, régulation de la climatisation et du chauffage, délestage, éclairage...
- La communication des réseaux : supervision, télégestion, voix, images...
- Installations photovoltaïques
- Sécurité incendie SSI

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**  
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	160	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	2	CCF	Oral
Mathématiques	120	2	CCF	Ecrit
Physique - Chimie	100	1	CCF	Oral
<b>Compétences</b>				
<b>Matières professionnelles</b>				
Etudes des systèmes	300	6	Ponctuel	Ecrit
Intervention sur les systèmes	200	5	CCF	Oral
Epreuve professionnelle de synthèse <i>Travaux pratiques, mémoires professionnels...</i>	400	8	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- Licence Énergétique et fluides du bâtiment – spécialité BIM
- Licence professionnelle à dominante commerciale (stratégie et management des entreprises du bâtiment) ou technique (bâtiment et construction, électricité et électronique, systèmes de sécurité et télésurveillance) ou vers une classe préparatoire en technologie industrielle post bac+2 (ATS) pour intégrer ensuite une école d'ingénieurs

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

## Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	62%	66.67%	67%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	62%	66.67%	67%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	6%	4.5%	11%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	6%	4.5%	11%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# BTS Métier du Géomètre – Topographe et de La Modélisation Numérique (MGTMN)



Titre à finalité professionnelle BTS - Métiers du géomètre - topographe et de la modélisation numérique - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°37707 - code NSF 231 - code diplôme 32023108 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2023 à 31/08/2026 délivré par MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE



**Contrat d'apprentissage ou de  
professionnalisation sur 2 ans  
1400 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**2 semaines en CFA  
2 semaines en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des  
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification  
de niveau 5  
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**SciencesTech  
3 allée de Palestine  
38610 Gières**



**Aucun frais  
d'inscription**



**Formation accessible à tous  
types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** Bac général spécialités scientifiques, Bac STI2D toutes options, du Bac pro du domaine du BTP sous condition.

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Géomètre-topographe
- Cartographe
- Géomaticien
- Dessinateur/projeteur

## Contacts

**Séverine Follet**

**Responsable formation**

04 76 03 74 05

sfollet@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**

**Référente handicap**

04 76 03 74 08

ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**

**Référente mobilité nationale et  
internationale**

04 76 03 74 12

hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**

**Chargée des Relations Entreprises**

04 57 13 82 00

isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

- Relevés de l'existant (terrains, bâtiments) en milieu urbain, péri-urbain, rural
- Création de plans numériques grâce au traitement informatique des données
- Etudes de projets d'aménagement de l'espace
- Exploitation de documents techniques et juridiques en particulier dans le domaine du foncier, de l'urbanisme et de l'aménagement

## Terrains d'accueil

- Cabinets de géomètre-experts
- Entreprises de topographie ou bureaux d'études
- Entreprises du Bâtiment et des travaux publics (BTP)
- Services des grandes entreprises du secteur public en ingénierie de topographie et gestion patrimoniale

## Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**  
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
<b>Matières générales</b>				
Culture générale et expression	150	4	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	3	CCF	Oral
Mathématiques	160	2	CCF	Ecrit
Physique - Chimie	120	2	CCF	Oral
<b>Compétences</b>				
<b>Matières professionnelles</b>				
Étude d'une situation professionnelle	850	5	Ponctuel	Ecrit
Acquisition et traitement des données		5	CCF	Oral
Epreuve professionnelle de synthèse Projet professionnel <i>Compte rendu d'activités en milieu professionnel</i>		9	Ponctuel	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)

Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée  
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Suite de parcours possibles

- Licences Pro : aménagement du territoire et urbanisme, cartographie SIG, géo-mesure, travaux publics...
- Ecoles d'ingénieur : Ecole Supérieure des Géomètres topographes ESGT ou INSA Strasbourg.

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027
2e année	2027-2028	Janvier 2027	Sept 2027	Juin 2028

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	100%	89.47%	100%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	100%	89.47%	100%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	6%	11%	2.94%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	6%	11%	2.94%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%	94%
Satisfaction globale entreprises	83%	84%	83%

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Bachelor Chargé(e) de relevés 3D et modélisation BIM



**Contrat de professionnalisation sur 1 an**  
**500 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**2 semaines en CFA**  
**3 semaines en entreprise\***

\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification en cours de dépôt au RNCP**  
**(niveau 6 visé)**



**SciencesTech**  
**3 allée de Palestine**  
**38610 Gières**



**Formation accessible à tous**  
**types de handicap**

## Prérequis

**Niveau d'entrée :** Le candidat doit être titulaire d'un BAC+2 ou titre RNCP de niveau 5 dans le domaine du bâtiment, ou du Génie Civil (BTS MGTMN, BTS dans les différentes spécialités du bâtiment, BUT Génie Civil, etc).

Le BTS MGTMN de SciencesTech qui prépare notamment à la Modélisation Numérique peut être une entrée à ce Bachelor.

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Chargé d'acquisition 3D,
- Chargé d'affaires en opération scan to BIM,
- Technicien spécialisé en lasergrammétrie et photogrammétrie,
- Dessinateur modeleur 3D BIM
- BIM modeleur

## Contacts

**Séverine Follet**  
**Responsable formation**  
04 76 03 74 05  
sfollet@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
**Référente mobilité nationale et internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

### Gérer un projet Scan to BIM

- Développer une vision globale du processus Scan to BIM, de la planification à la livraison.
- Coordonner des équipes, gérer les données, assurer la qualité et répondre aux exigences des clients et des projets.

### Préparer une mission de relevés 3D

- Analyser les besoins, organiser la mission en prenant en compte les risques liés au site

### Acquérir des données 3D par scanner ou photogrammétrie

- Capturer l'environnement réel avec précision grâce aux technologies de scanner laser 3D et de photogrammétrie.
- Générer des nuages de points détaillés, base essentielle pour toute modélisation numérique du bâtiment.

### Traiter les données

- Maîtriser les étapes de nettoyage et d'optimisation des nuages de points pour garantir leur qualité et leur exploitabilité.
- utiliser des logiciels spécialisés pour structurer les données et préparer la modélisation.

### Créer une maquette numérique BIM à partir du nuage de points

- Transformer les données 3D en maquettes numériques en intégrant les éléments du bâtiment dans un environnement BIM.
- Modéliser avec précision tout en respectant les normes et les usages du secteur.

## Terrains d'accueil

- Cabinets de géomètre-experts
- Entreprises de topographie ou bureaux d'études
- Entreprises du Bâtiment et des travaux publics (BTP)
- Services des grandes entreprises du secteur public en ingénierie de topographie et gestion patrimoniale
- Entreprises de Reality Capture ou Scan to BIM

## Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**  
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Type	Forme
<b>Gestion de projet et communication</b> Communication professionnelle, Anglais, Gestion de projet, veille technologique	125	Ponctuel	Oral et Ecrit
<b>Acquisition et traitement des données</b> Géopositionnement, photogrammétrie, Réglementation drone, lasergrammétrie, traitement du nuage de points	175	Ponctuel	Pratique et oral
<b>Modélisation et BIM</b> Culture technique du bâtiment, Introduction au BIM, Maquette numérique, Programmation BIM	170	Ponctuel	Pratique et oral
<b>Projet</b>	35	Ponctuel	Pratique et oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Compétences
Bloc 1 : Gérer un projet de relevés 3D et modélisation BIM en assurant la communication avec les différents intervenants
Bloc 2 : Préparer une mission de relevés 3D par photogrammétrie et lasergrammétrie
Bloc 3 : Réaliser un relevés 3D par photogrammétrie et lasergrammétrie
Bloc 4 : Traiter des données issues des relevés 3D
Bloc 5 : Modéliser et documenter une maquette dans un processus BIM à partir d'un nuage de points

## Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un IPAD est mis à disposition pendant toute la formation.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Ces montants et pourcentages peuvent varier selon la politique de l'entreprise d'accueil.

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Izzly

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat de professionnalisation est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat de professionnalisation peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation.

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2026
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	EN COURS
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	EN COURS
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	EN COURS
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	EN COURS
Taux d'insertion global	EN COURS
Taux d'insertion dans le métier visé	EN COURS
Satisfaction globale apprentis	EN COURS
Satisfaction globale entreprises	EN COURS

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](#)

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Licence Énergétique et fluides du bâtiment – spécialité BIM



Titre à finalité professionnelle : Licence Professionnelle Métiers du BTP : génie civil et construction - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 6 - Enregistré au RNCP N°40054 - Codes NSF 230 231 232 - Code diplôme 25023061 - Date validité du titre par décision de France Compétences date d'échéance au 31/12/2026 délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers - Auvergne-Rhône-Alpes



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 1 an 500 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA  
2 semaines en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification de niveau 6  
Bac + 3 - 180 crédits ECTS**



**SciencesTech  
3 allée de Palestine  
38610 Gières**



**Aucun frais d'inscription**



**Formation accessible à tous types de handicap**

En partenariat avec

le cnam

Prérequis

**Niveau d'entrée :** BTS, DUT, BTP, BTS FED, DUT GTE, L2 Physique

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Chargés d'études en thermique et fluides du bâtiment
- Chargés d'études en enveloppes du bâtiment
- Chargés d'études en rénovation énergétique du bâtiment
- Dessinateur projeteur
- Chef de projet, BIM manager, coordinateur BIM
- Conducteur de travaux en travaux neufs fluides énergie ou en travaux de rénovation énergétique



Contacts

**Hakima Guella**  
**Référente formation**  
**Référente mobilité nationale et internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la démarche de projet basée sur le concept de maquette numérique collaborative (BIM)
- Réceptionner et étudier le dossier technique en environnement BIM et étudier la faisabilité des projets d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et des moyens techniques à mettre en œuvre pour le réaliser
- Maîtriser les technologies associées à la performance énergétique et environnementales des bâtiments pour concevoir des solutions techniques pour les travaux neufs et pour les travaux de rénovation
- Vérifier les éléments de conformité à la réglementation thermique d'un bâtiment neuf ou ancien dans le domaine foncier
- Réaliser des bilans thermiques avec des logiciels de calculs thermiques, en respectant les exigences réglementaire

## Terrains d'accueil

- Bureaux d'étude Thermique/Fluides/Enveloppes du bâtiment
- Maîtrise d'œuvre et ingénierie
- Installateurs, distributeurs services énergétiques

## Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site internet : [les-charmilles.fr](http://les-charmilles.fr)
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**  
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Forme
Harmonisation 44	44	CCF : projets + examen final
Thermique, acoustique, mécanique des fluides	47	
Thermique du bâtiment	65	
Acoustique du bâtiment	30	
Enveloppes du bâtiment	30	
Chauffage, ventilation, climatisation	36	
Systèmes énergétiques du bâtiment	30	
Innovation dans le BTP	FOAD*	
Electricité du bâtiment	34	
Management de projet BIM	65	
Bâtiment intelligent	30	
Anglais professionnel	38	Dossier d'expérience professionnelle + soutenance
Communication professionnelle	35	
Management d'équipe	30	
Rapport d'activités	46	

\*FOAD : Modalité d'évaluation par le CNAM (visioconférence)

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

## Suite de parcours possibles

Quelques poursuites d'études possibles à la suite d'une licence énergétique et fluides du bâtiment :

- Poursuite d'études au Cnam : Diplôme d'ingénieur BTP
- Poursuite d'études hors du Cnam : Des passerelles et des concours sont possibles vers certaines poursuites :
- Masters d'énergétique ou Génie civil
- Diplôme d'ingénieur en Construction durable
- Diplôme d'ingénieur Travaux
- Diplôme d'ingénieur en thermique du bâtiment

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, nous vous invitons à vous rapprocher de notre CFA pour étudier les modalités financières de la formation ; selon votre situation, des aides de votre OPCO peuvent être mobilisées pour en faciliter le financement.
- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Nous contacter pour un devis personnalisé :

<https://les-charmilles.fr/contact/>



## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

### Contrat de professionnalisation

#### Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

### Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2024	2025
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	100%	100%
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	100%	100%
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	0%	0%
Taux de rupture avec poursuite des <b>apprentis</b> de la formation	-	-
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Taux d'insertion global	25%	25%
Taux d'insertion dans le métier visé	25%	25%
Taux de poursuite d'études	75%	75%
Satisfaction globale apprentis	88%	94%
Satisfaction globale entreprises	84%	83%

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

# Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes

SciencesTech  
**CHARMILLES**

Certification à finalité professionnelle : Attestation d'aptitude à la manipulation de fluides frigorigènes - Enregistrée au RS°5638 - codes NSF 227s / 227 r / 227 - Date de validité de la certification par décision de France Compétences du 01/01/2022 au 31/12/2026, délivrée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires



**Moyens techniques de la formation :**  
Plateau technique équipé



**4 jours de formation (7heures/jour)**  
**½ journée d'examen (3,5 heures)**



**Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes**



**SciencesTech**  
**3 allée de Palestine**  
**38610 Gières**



**Tarif total 4 jours + examen :**  
**1 380 €**



**Formation accessible à tous types de handicap**

## En partenariat avec



## Prérequis

Les personnes exerçant une activité de maintenance, de mise en service d'installations frigorifiques, de climatisation ou de pompes à chaleur. Ces prérequis seront évalués par le responsable de formation lors d'un entretien.

## Débouchés professionnels

Métiers liés à la maintenance, à la mise en service d'installations frigorifiques, de climatisation ou de pompes à chaleur

## Publics accueillis

- Formation proposée dans le cadre de la formation continue
- Personne en situation de handicap : Prendre contact avec la référente Handicap pour étudier votre situation.

## Contacts

**Didier Capron**  
**Responsable formation**  
04 76 12 97 24  
dacpron@les-charmilles.fr

**Ioana Oancea**  
**Référente handicap**  
04 76 03 74 08  
ioancea@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
**Référente mobilité internationale**  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Isabelle Salvador**  
**Chargée des Relations Entreprises**  
04 57 13 82 00  
isalvador@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

- Etudier les bases théoriques des circuits frigorifiques
- Acquérir la méthode de la manipulation des fluides frigorigènes lors d'une opération de mise en service ou de maintenance
- Intervenir sur une machine frigorifique pour la charger de fluide frigorigène et procéder à la récupération des fluides.

## Modalités d'inscription et modalités financières

- **Pour s'inscrire, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :** [habilitation.fluides@les-charmilles.fr](mailto:habilitation.fluides@les-charmilles.fr)
- **Tarif total 4 jours + examen :** 1 380 €
  - Coût par journée de formation : 286 € et coût examen : 236 €

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Moyens pédagogiques

Cours théoriques et pratiques. Des supports pédagogiques seront fournis par les formateurs. Durant la formation, le port des EPI est obligatoire et est à la charge du candidat (chaussures de sécurité et vêtements de travail)

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**  
**Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Une journée se déroule de 8h à 12h et de 13h à 17h

Programme	
J1	<b>Module 1</b> : Les bases du circuit frigorifique (théorie)
J2	<b>Module 2</b> : La manipulation des fluides frigorigènes (pratique) <b>Module 3</b> : Intervention sur une machine frigorifique (pratique)
J3	<b>Module 2</b> : La manipulation des fluides frigorigènes (pratique) <b>Module 3</b> : Intervention sur une machine frigorifique (pratique)
J4	<b>Module 2</b> : La manipulation des fluides frigorigènes (pratique) <b>Module 3</b> : Intervention sur une machine frigorifique (pratique)
J5	<b>Examen</b> (1/2 journée)

L'évaluation se déroule à l'issue des 4 jours de formation

Les modalités de passage sont les suivantes :

- Passage du test théorique : 1h
- Passage du test pratique : 2h30

Les sessions d'évaluation se déroulent par groupe de 3 apprenants pour 1 évaluateur.

Une enquête de satisfaction est transmise à chaque candidat.

La réussite à l'épreuve de pratique et de théorie conduira à l'obtention de l'attestation d'aptitude, délivrée après délibération du jury

Si vous ne réussissez pas une partie de l'examen, vous avez la possibilité de passer à nouveau les épreuves non validées lors d'une session de rattrapage dans le même centre d'évaluation

## Durée de formation et modalités d'organisation

- Sessions de 4 jours de formation (7heures/jour)
- ½ journée d'examen (3,5 heures)

### Dates de formation :

- Du 14 au 16 avril 2026 formation pratique ..... Evaluation le 17 avril 2026
- Du 21 au 23 avril 2026 formation pratique ..... Evaluation le 24 avril 2026
- Du 22 juin au 24 juin 2026 formation pratique ..... Evaluation le 26 juin 2026

## Références

	2022	2023	2024
Nombre d'apprenants	7	18	28
Pourcentage d'hommes	100%	100%	100%
Pourcentage de femmes	0%	0%	0%
Taux de réussite <b>global</b> de la formation	100%	72%	93%
Taux de rupture <b>global</b> de la formation	0%	0%	0%